

RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2016

SOMMAIRE

- Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel2
- Comptes consolidés au 31 décembre 2016 et annexes3
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés46
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les comptes sociaux et consolidés – Exercice clos le 31 décembre 201650
- Rapport RSE – Exercice clos le 31 décembre 201682
- Comptes sociaux au 31 décembre 2016 et annexes91
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels127
- Rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur le contrôle132
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du président152

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société (ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation). Les informations relevant du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Toulouse le 28 Avril 2017

Jean Paul ANSEL
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2016 ET ANNEXES

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE – ACTIF

ACTIF	en K€	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles		9	1 305	521
Ecart d'acquisition		8		
Immobilisations corporelles		10	217	237
Immobilisations financières		11	189	211
Autres actifs non courants		12		
TOTAL I			1 711	969
Actifs courants				
Stocks et en-cours		13	836	832
Clients et comptes rattachés		14	1 014	1 537
Autres actifs courants		16	987	1 909
Trésorerie et équivalents		17	6 717	4 629
TOTAL II			9 554	8 907
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		6	211	
TOTAL DE L'ACTIF			11 476	9 876

ETAT DE SITUATION FINANCIERE - PASSIF

PASSIF	en K€	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres				
Capital		1,18	6 697	4 624
Primes liées au capital		1	5 617	3 808
Réserves			- 4 866	- 2 597
Ecart de conversion			- 353	- 325
Résultat de l'exercice			- 114	- 2 188
Total capitaux propres part du groupe			6 981	3 322
Intérêts minoritaires (1)			- 430	- 325
TOTAL I			6 551	2 997
Passifs non courants				
Provisions pour risques et charges		19,20	98	762
Passifs financiers à long terme		21	1 269	1 709
Autres passifs non courants		21	1 163	1 323
TOTAL II			2 530	3 794
Passifs courants				
Passifs financiers à court terme		22	111	230
Fournisseurs et comptes rattachés		22	1 121	1 045
Autres dettes et comptes de régularisation		22	963	1 811
TOTAL III			2 195	3 086
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		6	200	
TOTAL DU PASSIF			11 476	9 876

(1) La variation des capitaux part du Groupe et la variation des intérêts minoritaires sont détaillées dans le tableau de variation des capitaux propres ci-après.

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat Consolidé en K€	Notes	31/12/2016 (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Produits des activités ordinaires		7 469	8 189
Autres produits des activités courantes	27	769	257
Variation stock de produits finis		-21	556
Achats consommés		-2 644	-3 360
Charges de personnel	26	-3 371	-3 885
Charges externes		-3 059	-2 777
Impôts et taxes		-65	-97
Dotations aux amortissements		-126	-152
Dotations aux provisions nettes		681	-519
Résultat opérationnel courant		-367	-1 788
Dépréciation de l'écart d'acquisition	8		-34
Autres charges	29	-673	-1 067
Autres produits	29	789	316
Résultat opérationnel		-251	- 2 573
Charges financières	30	-236	-70
Produits financiers	30	265	134
Résultat financier		29	64
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		-222	-2 509
Impôt sur les bénéfices	25	-30	-33
Résultat net de l'ensemble consolidé		-251	-2 542
Part revenant aux intérêts minoritaires		-138	-353
Résultat net part de Groupe		-114	- 2 189
Résultat par action (brut)	31	-0.004	- 0.095
Résultat par action (dilué)	31	-0.004	- 0.095

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En K€	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net consolidé		-252	-2 542
Indemnités de départ à la retraite	20	-17	-23
Effet d'impôt	25		
Eléments non reclassables en résultat		-17	-23
Ecart de conversion	4	-64	-112
Ecart de conversion relatif aux activités destinées à être cédées	4	20	
Effet d'impôt	25		
Eléments reclassables en résultat		-44	-112
Résultat global consolidé		-313	-2 677
Part du Groupe		-159	-2 352
Part des minoritaires		-154	-325

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En K€	Capital	Réserves et	Ecarts	Ecarts	Part	Part	Total
	Actions Ordinaires	résultats non distribués	de Conversion	Actuariels	Groupe	Minoritaires	
Au 31 décembre 2014	4 576	1 142	-212	-26	5 483	0	5 483
Augmentation de capital	48				48		48
Prime d'émission		38			38		38
Ecart de conversion			-112		-112	28	-84
Ecarts actuariels sur Indemnités départ à la retraite				-23	-23		-23
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	0	-112	-23	-135	28	-107
Correction capitaux propres N-1		77			77		77
Résultat net		-2 188			-2 188	-353	-2 541
Total du résultat global	0	-2 188	-112	-23	-2 323	-325	-2 648
Au 31 décembre 2015	4 624	-931	-324	-49	3 320	-325	2 997
Augmentation de capital	2073				2073		2073
Prime d'émission		1 808			1 808		1 808
Variations de périmètre		-59			-59	53	-6
Ecart de conversion			-28		-28	-16	-44
Ecarts actuariels sur Indemnités départ à la retraite				-17	-17		-17
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	0	-28	-17	-45	-16	-61
Divers		-3			-3	-3	-6
du Groupe		-114			-114	-138	-252
Total du résultat global	0	-114	-28	-17	-159	-154	-313
Au 31 décembre 2016	6 697	701	-353	-64	6 981	-430	6 551

La variation des intérêts minoritaires provient de la quote part de résultat déficitaire de la filiale Boyd Sense revenant aux minoritaires.

ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En K€	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net		-252	-2 188
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:			
Plus ou moins-value de cession		156	3
Amortissements et provisions		-917	1 352
Impôts différés		30	0
Autres		-314	126
Variation des actifs et passifs courants:			
Stocks	13	-4	66
Clients et comptes rattachés	14	523	-507
Autres actifs courants	16	922	118
Fournisseurs		-160	80
Autres passifs		-724	413
Variation des autres actifs non courants			
Variation des écarts de conversion		36	-108
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		-704	-645
Acquisition d'immobilisations		-802	-410
Incidence des variations de périmètre			-325
Cession d'immobilisations		12	
Variation des immobilisations financières		-1	4
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement		-791	-731
Augmentation de capital		3 882	86
Variation des emprunts		-299	-46
Variation des autres passifs			15
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement		3 583	55
VARIATION DE TRESORERIE		2 088	-1 321
Trésorerie en début d'exercice	37	4 629	5 950
Trésorerie en fin d'exercice	37	6 717	4 629

Principe comptable

Le tableau de flux de trésorerie est présenté en conformité avec la norme IAS 7.

Il reprend :

- les activités opérationnelles ;
- les activités d'investissement ;
- les activités de financement.

Les flux de trésorerie opérationnels sont calculés selon la méthode indirecte : les charges et les produits sans effet de trésorerie sont ajoutés ou retranchés du résultat net.

La trésorerie à l'ouverture et à la clôture comprend les disponibilités, les équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants.

Les flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat sont classés comme des flux opérationnels de trésorerie, à moins qu'ils ne puissent être spécifiquement rattachés aux activités de financement (IAS 7.35)

GRUPE ALPHA MOS - NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

Présentation

Note 1 : Faits Majeurs de l'exercice

Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture

Note 3 : Continuité d'exploitation

Note 4 : Règles et méthodes comptables

Note 5 : Périmètre de consolidation

Note 6 : Actifs et passifs en cours de cession

Note 7 : Information sectorielle

Note 8 : Ecart d'acquisition

Note 9 : Immobilisations incorporelles

Note 10 : Immobilisations corporelles

Note 11 : Immobilisations financières

Note 12 : Autres actifs non courants

Note 13 : Stocks et en-cours

Note 14 : Clients et comptes rattachés

Note 15 : Evolution des provisions sur actif

Note 16 : Autres actifs courants

Note 17 : Trésorerie et équivalents

Note 18 : Composition du capital social

Note 19 : Provisions pour risques et charges

Note 20 : Indemnités de départ à la retraite

Note 21 : Passifs financiers à long terme et autres passifs non courants

Note 22 : Passifs courants

Note 23 : Passifs éventuels

Note 24 : Information relative aux parties liées

Note 25 : Impôts

Note 26 : Charges de personnel

Note 27 : Autres produits des activités courantes

Note 28 : Frais de recherche et développement

Note 29 : Autres produits et charges opérationnelles

Note 30 : Résultat Financier

Note 31 : Résultat par action

Note 32 : Effectifs moyens

Note 33 : Engagements financiers

Note 34 : Rémunération des organes de direction – modalités de rupture des mandats sociaux

Note 35 : Titres donnant accès au capital

Note 36 : Gestion des risques

Note 37 : Tableau de variation de l'endettement financier net

PRESENTATION

Les présents comptes consolidés annuels au 31 décembre 2016 sont établis par Alpha MOS, société anonyme de droit français dont le siège est à Toulouse (31400) 20 avenue Didier Daurat.

Alpha MOS est une société d'instrumentation qui conçoit, fabrique et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs:

- une gamme complète d'équipements innovants dédiés à la caractérisation olfactive, gustative et visuelle :
- nez, langues et yeux électroniques, ainsi que des instruments plus généraux de chromatographie,
- des systèmes de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement,
- des services d'analyse sensorielle ou chimique en amont ou en accompagnement de la vente des produits
- des dispositifs spéciaux de préparation et extraction d'échantillons, en complément des produits, pour automatiser les analyses chimiques.

Créée en 1993, la société est cotée sur Euronext Paris Eurolist – Compartiment C (FR0000062804 ALM) depuis 1998.

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice courant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, a été marqué par les événements suivants :

- Le 25 octobre 2016, le Tribunal de commerce de Toulouse a validé la modification substantielle du plan de continuation de la société Alpha Mos (initialement en vigueur depuis le 19 septembre 2014) suite à l'exercice du choix des créanciers entre ces trois options proposées : règlement immédiat de 30% de la somme restant due, règlement de 50% de la somme restant due en deux annuités ou poursuite des règlements. L'analyse des réponses des créanciers a conduit la société Alpha MOS à constater une réduction définitive de dette à hauteur de 422 K€ (hors actualisation) et un produit exceptionnel correspondant de 404 K€ (présenté en "autres produits opérationnels non courants" (note 29). Au 31 décembre 2016, la dette relative au plan d'apurement s'élève à 2 058 K€ hors actualisation. L'appréhension du risque de liquidité par le Groupe est exposé note 36.

- La société a mis en place une procédure de licenciement économique concernant 13 salariés dont la charge impacte le résultat 2016 à hauteur de 517 K€ (présentés en autres charges opérationnelles non courantes" (note 29)

- L'arrêt de la production et de la commercialisation de certains produits historiques en 2016 n'a pas généré de recours de la part des partenaires, dès lors, la provision préalablement constituée pour couvrir ce risque a été reprise en totalité au cours l'exercice pour 294 K€.

- Le 10 juin 2016 Alpha MOS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA opérés au cours des mois de janvier 2016 à avril 2016. A l'issue de ces opérations, 1 614 313 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 581 K€ dont 323 K€ de capital et 258 K€ de prime d'émission (Cf. Note 18).

- Conformément aux décisions de l'assemblée générale du 28 octobre 2016, le conseil d'administration a constaté le 3 novembre la réalisation de l'augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL via FPCI JOLT TARGETED OPPORTUNITIES. Lors de cette opération, 8 750 000 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 3 500 K€ dont 1 750 K€ de capital et 1 750 K€ de prime d'émission. Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 199 K€.

- Le 30 juin 2016, Mr Mifsud, Alpha MOS et Diagnostic Medical Systems – DMS (actionnaire d'Alpha MOS) ont signé un accord transactionnel mettant fin à tout litige né entre eux et portant sur leurs relations au sein d'Alpha MOS et DMS ainsi que sur la propriété des brevets. Cet accord, devenu définitif le 3 novembre 2016, met notamment fin aux deux assignations reçues au cours du premier semestre 2016.

- La société Alpha MOS a cédé 100% de sa participation dans la filiale japonaise en date du 2 janvier 2017. A ce titre, le Groupe a appliqué la norme IFRS 5 pour la consolidation de cette filiale dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2016. Ne s'agissant pas d'un abandon d'activité (le Groupe Alpha MOS continuera à distribuer ses produits sur le secteur géographique du Japon par le biais d'un contrat de distribution signé avec le repreneur), seuls les éléments bilantiels ont été reclassés en "actifs et passifs destinés à être cédés" (voir note 6).

- Nomination, en date du 26 août 2016, de Monsieur Jean Paul ANSEL en qualité de Président Directeur Général, en remplacement de Monsieur Jean Ringot.

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les principaux événements postérieurs à la clôture sont les suivants :

- La société Alpha MOS a cédé 100% de sa participation dans la filiale japonaise en date du 2 janvier 2017.

Cette vente génère une plus-value de 169 K€ qui sera comptabilisée dans les comptes consolidés du premier semestre 2017.

- Par jugement du 5 janvier 2017, le tribunal de commerce de Toulouse a constaté le désistement d'instance et d'action de Monsieur Jean Christophe Mifsud contre la société Alpha MOS.

NOTE 3 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation, principe soutenu par les projections de résultat et de trésorerie du Groupe sur un horizon de 12 mois..

NOTE 4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés IFRS présentés concernent l'exercice 2016, courant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

1. Référentiel comptable

En accord avec le règlement N°1606/2002 sur les normes internationales, ces états financiers consolidés, au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards-IFRS) telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2016. Le référentiel IFRS comprend :

- les normes IFRS ;
- les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) ;
- les IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Application des normes et interprétations en vigueur au 31 décembre 2016

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2016 sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015, à l'exception des amendements nouvellement applicables au 1er janvier 2016. Ces comptes ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/ias_fr.html-adoptedcommission.

Au bilan, les actifs et les passifs du Groupe inférieurs à 1 an sont classés en courant.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

Les charges du compte de résultat sont présentées par destination.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2016

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1er janvier 2016. Seuls quelques amendements de normes s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2016 :

- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissements acceptables » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 et cycle 2012-2014.

La mise en oeuvre de ces amendements n'a pas d'impact significatif au niveau du Groupe.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne mais non applicables de manière obligatoire au 1er janvier 2016

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2016 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée ».

Une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes est en cours.

2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice 2016, portant sur la période 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 Avril 2017.

Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de 12 mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

3. Méthode de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe Alpha Mos sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La notion de contrôle est existante dès lors que la société mère détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise et d'en tirer un avantage dans ses activités.

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à inclure l'ensemble des actifs, passifs, produits et charges. La part des actifs et résultats attribuables à des actionnaires minoritaires est comptabilisée en tant qu'intérêts minoritaires au niveau du bilan et du compte de résultat consolidé. Les filiales sont intégrées dans le périmètre de consolidation à compter de la date de prise de contrôle.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités afin d'être mis en conformité avec les principes et méthodes comptables retenus par le Groupe et avec le référentiel comptable.

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. Il en va de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, résultats de cession) qui sont éliminés du résultat consolidé. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

4. Conversion des comptes des filiales étrangères

La monnaie de présentation des comptes du Groupe est l'Euro. Les états financiers des sociétés consolidées dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis au cours de clôture pour le bilan de la période et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en Autres Eléments du Résultat Global.

Les taux de change utilisés sont les suivants:

Devises	31/12/2016	31/12/2015
Dollar américain (1\$ = ...€)		
Cours de clôture	0,94870	0,91853
Cours moyen	0,90340	0,91000
Yen japonais (1JPY = ...€)		
Cours de clôture	0,00810	0,00763
Cours moyen	0,00832	0,00750
RMB chinois (1 RMB = ...€)		
Cours de clôture	0,13660	0,14163
Cours moyen	0,13600	0,14490

5. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2016 n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

6. Recours à des estimations

Les estimations dans les états financiers sont impactées soit par les jugements exercés sur les traitements comptables retenus soit par les hypothèses utilisées pour l'évaluation des actifs et des passifs.

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Notes 9/10/11) ;
- Le crédit d'impôt recherche (Note 16) ;
- La reconnaissance des impôts différés (Note 12) ;

Au 31 décembre 2016, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés ont été déterminées à partir des éléments en possession du Groupe à la date de clôture.

7. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisé par le Groupe Alpha MOS se composent principalement de ventes de produits finis (nez, langues et yeux électroniques, chromatographes, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires :

Produits	Type de ventes	Type de comptabilisation
Ventes d'analyseurs	Livraison en une seule fois	A la livraison
Ventes d'instruments de laboratoire	Livraison en une seule fois	A la livraison
Ventes de logiciels	Livraison en une seule fois	A la livraison
Ventes de consommables	Livraison en une seule fois	A la livraison
Analyses	Prestations de services	Au fur et à mesure de la réalisation effective des prestations
Maintenance	Contrats de maintenance	Au fur et à mesure de la période couverte par le contrat
Autres prestations	Prestations de services	Au fur et à mesure de la réalisation effective des prestations

L'application de la norme IFRS 15 ainsi que de ses amendements en cours de discussion fait actuellement l'objet d'une étude d'impact sur les comptes au niveau du groupe Alpha MOS.

8. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :

- des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est-à-dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
- des plus ou moins-values,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés.

9. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

9.1. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

- **Prêts et créances**

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

- **Actifs détenus à des fins de transaction**

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

9.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

10. Juste valeur

La norme IFRS 13 Évaluation de la juste valeur, publiée en mai 2011 et entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, définit la juste valeur comme « le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation ».

IFRS 13 hiérarchise explicitement les justes valeurs selon les données d'entrées des techniques d'évaluation utilisées :

- Les données d'entrée de niveau 1, au plus haut de la hiérarchie, correspondent aux cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, sans aucun ajustement ;

- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, observables directement ou indirectement et pouvant nécessiter la prise en compte d'ajustements ;
- Les données de niveau 3 comprennent les autres données, par définition non observables.

NOTE 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (en monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389 274 846	6 697 095	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)	-	2 114 779	Maryland	100%	100%	IG
Alpha MOS UK	Ltd UK	-	2	Coventry	100%	100%	IG
Alpha MOS Japan	KK (Japan)	-	10 000 000	Tokyo	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE	-	1 002 000	Shanghai	100%	100%	IG
BoydSense	(USA)	-	93 328	Delaware	75%	75%	IG

Alpha MOS UK n'a pas eu d'activité significative depuis le 1er octobre 2000.

Boyd Sense a racheté une partie de ses propres titres au cours du 1er semestre 2016, représentant 6,67% du capital. Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans la filiale est ainsi passé de 70% à 75%.

NOTE 6 - ACTIFS ET PASSIFS EN COURS DE CESSION

Le Groupe a cédé la totalité de sa participation dans la filiale japonaise le 2 janvier 2017.

Selon les dispositions de la norme IFRS 5, les actifs et passifs de la société japonaise ont donc été reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés dès le 31 décembre 2016.

Conformément à ses orientations stratégiques, le Groupe n'abandonnant pas la distribution de ses produits sur le marché japonais, les éléments du compte de résultat n'ont quant à eux pas été reclassés, selon les principes de la norme IFRS 5.

Les montants présentés au bilan sous les rubriques spécifiques prévues par la norme IFRS 5 s'analysent comme suit:

Actif en K€	31/12/2016
Actifs non courants	
Immobilisations corporelles	52
Immobilisations financières	25
Actifs courants	
Créances sociales et fiscales	103
Charges constatées d'avances	32
Total Actifs	211

Passif en K€	31/12/2016
Passifs non courants	
Passifs financiers à long terme	33
Passifs courants	
Passifs financiers à court terme	48
Fournisseurs	50
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	70
Total Passifs	200

La filiale japonaise avait contracté, au cours d'un exercice antérieur, un emprunt de 60 millions de yens (env. 600 k€). Au 31 décembre 2016, le solde dû s'élevait à 48 k€, à moins d'un an.

Les dettes financières à plus d'un an concernent des engagements de crédit-bail.

NOTE 7 - INFORMATION SECTORIELLE

Alpha MOS n'opère que sur un seul secteur d'activité (instrumentation).

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha Mos Japan.

La filiale chinoise créée en 2011 exerce principalement une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées majoritairement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit:

	Social Alpha MOS America Inc	Social Alpha MOS Japan	Social Alpha MOS Chine	Social Alpha MOS France	Social Alpha MOS BoydSense	Elimination	Total
En K€							
Au 31 décembre 2016 (12 mois)							
Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1)	1 487	2 538	212	4 834	134	- 1 736	7 469
Valeur comptable des actifs (2)	752	772	342	9 111	501		11 476
Résultat opérationnel	149	29	- 172	296	- 554		- 252
Investissements corporels et incorporels (2)	2	25	17	757	1		802
Au 31 décembre 2015 (12 mois)							
Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1)	1 893	2 647	77	5 652		- 2 080	8 189
Valeur comptable des actifs (2)	639	1 057	290	9 801	769	- 2 723	9 833
Résultat opérationnel	136	41	- 292	- 1 275	- 1 173	- 8	- 2 571
Investissements corporels et incorporels (2)	4	39	7	436	1	- 77	410

(1) Selon la situation géographique

(2) Selon l'implantation géographique des actifs

NOTE 8 - ECART D'ACQUISITION

Principe comptable

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1er octobre 2009. En application d'IFRS3R, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition.

Alpha Mos S.A. a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

La société Perichrom a été absorbée par Alpha MOS SA au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484 K€.

Cet écart d'acquisition est totalement déprécié depuis le 31 décembre 2015.

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes comptables

1. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés comme des dépenses à mesure qu'ils sont engagés.

En conformité avec la norme IAS 38 (Immobilisations incorporelles), ces dépenses sont constatées en charge de la période dans la rubrique « Frais de recherche ».

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- démontrer la façon dont l'immobilisation incorporelle va générer des avantages économiques probables futurs soit par la commercialisation, soit par son utilité interne pour le Groupe,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

La comptabilisation en actif des frais de développement débute lorsque les critères sont remplis. L'actif est comptabilisé à son coût de production.

L'amortissement de l'actif débute au terme de la phase de développement, lorsque l'actif est prêt à l'emploi.

Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, le Groupe revoit, lors des situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, le Groupe procède à la dépréciation du projet.

Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsqu'il apparaît que les avantages économiques attendus ne sont pas atteints.

2. Autres immobilisations incorporelles hors écart d'acquisition

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

3. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie finie, les valeurs comptables des actifs du Groupe sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice faisant apparaître qu'un actif ait subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du Groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité. Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

Les variations des immobilisations incorporelles au cours des deux derniers exercices s'analysent comme suit:

31 décembre 2016				
En K€	31/12/2015	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2016
Valeurs brutes				
Frais R&D	1 165	422	165	1 422
Brevets	313	-	-	313
Brevets en cours de validation	68	-	-	68
Logiciels	104	148	-	252
Logiciels en cours	-	14	-	14
Total	1 650	584	165	2 069

Amortissements et Dépréciations	31/12/2015	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2016
Amortissement & Déprec des frais de R&D	773	14	402	385
Amortissement & Déprec des brevets	259	-	-	259
Amortissement & Déprec logiciels	97	24	-	121
Total	1 129	38	402	765
Valeur nette	521			1 305

L'évolution des frais de R&D immobilisés au cours de l'exercice intègre les charges immobilisées conformément aux principes d'IAS38. Historiquement, le groupe Alpha MOS opère sur un secteur opérationnel unique, à savoir "l'instrumentation". Il n'y a pas de niveau inférieur permettant de rattacher des flux de trésorerie indépendants de l'activité. Par conséquent les tests de dépréciation se font à ce niveau. Des reprises de dépréciation des frais de R&D à hauteur de 277 K€ se justifient par de nouvelles opportunités stratégiques et par les nouvelles perspectives économiques propres au groupe Alpha MOS suite à l'augmentation de capital intervenue en novembre 2016.

D'autres reprises de dépréciation de frais de R&D à hauteur de 107 K€ sont consécutives à l'abandon de certains projets.

31 décembre 2015				
En K€	31/12/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2015
Valeurs brutes				
Frais de développement	1 073	194	101	1 165
Brevets	313	-	-	313
Brevets en cours de validation	50	18	-	68
Logiciels	97	7	-	104
Logiciels en cours	-	-	-	-
Total	1 533	219	101	1 650

Amortissements et Dépréciations	31/12/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2015
Amortissement & Déprec des frais de R&D	412	391	30	773
Amortissement & Déprec des brevets	243	16	-	259
Amortissement & Déprec logiciels	94	3	-	97
Total	749	410	30	1 129
Valeur nette	784			521

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

1. Evaluation des actifs corporels

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

2. Contrats de location

- **Location financement**

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

- **Location simple**

Les contrats ne possédant pas les caractéristiques des contrats de location-financement en application de la norme IAS 17 sont comptabilisés comme des contrats de location-simple.

Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée contractuelle du contrat

Au 31 décembre 2016, le Groupe n'est engagé dans aucun contrat de financement mais seulement dans des contrats simples.

3. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Pour les immobilisations corporelles à durée de vie finie, les valeurs comptables des actifs du Groupe sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice faisant apparaître qu'un actif ait subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du Groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité. Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

Les variations des immobilisations corporelles au cours des deux derniers exercices s'analysent comme suit:

31 décembre 2016		31/12/2015	Augmentations de la période	Cessions de la période	Variation change	Reclass IFRS 5	31/12/2016
Valeurs brutes	En K€						
Installations générales		84					84
Installations Techniques, Matériel et Outillage		962	83	21	6 -	24	1 006
Autres immobilisations		444	39	24	25 -	296	188
Total		1 490	122	45	31 -	320	1 278

Amortissements et Dépréciations		31/12/2015	Augmentations de la période	Cessions de la période	Variation change	Reclass IFRS 5	31/12/2016
En K€							
Amort. & Dépréc. Installations générales		84					84
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage		835	48	16	6 -	21	852
Amort. & Dépréc. Autres immobilisations		334	27	10	22 -	249	124
Total		1 253	75	26	28 -	270	1 060
Valeurs nettes		237					217

La colonne de "reclassement IFRS 5" correspond aux actifs et passifs de la filiale japonaise reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés dès le 31 décembre 2016.

31 décembre 2015		31/12/2014	Augmentations de la période	Cessions de la période	31/12/2015
Valeurs brutes	En K€				
Installations générales		216	6		222
Installations Techniques, Matériel et Outillage		855	117	10	962
Matériel de bureau & Informatique		183	29	21	191
Mobilier de bureau		34	7	15	26
Véhicules		56	33		89
Total		1 344	192	46	1 490
<i>Dont écart de conversion</i>			17		

Amortissements et Dépréciations		31/12/2014	Augmentations de la période	Cessions de la période	31/12/2015
En K€					
Amort. & Dépréc. Installations générales		166	14		180
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage		766	63	6	823
Amort. & Dépréc. Matériel bureau et Informatique		162	29	23	168
Amort. & Dépréc. Mobilier de bureau		30	3	13	20
Amort. & Dépréc. véhicules		56	6		62
Total		1 180	115	42	1 253
<i>Dont écart de conversion</i>			14		
Valeurs nettes		164			237

NOTE 11 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En K€	31/12/2015	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Reclass IFRS 5	31/12/2016
Valeurs brutes					
Prêts	47				47
Dépôts et cautionnements	119	8	-6	-23	98
Valeurs mobilières de placement (a)	45				45
Total	211	8	-6	-23	189
Dont écart de conversion		3			
Provision sur dépôt et cautionnement					-
Total	-	-	-	-	-
Valeur nette	211				189

(a) Ces éléments sont nantis et ne présentent pas de caractère liquide.

Selon les dispositions de la norme IFRS 5, les actifs et passifs de la filiale japonaise ont été reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés dès le 31 décembre 2016 (cf note 6).

NOTE 12 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Principe comptable

Les autres actifs non courants correspondent aux impôts différés actifs ainsi qu'à la quote-part du crédit d'impôt recherche dont le dénouement prévu à ce jour va au-delà d'un an.

Il est rappelé qu'en raison des incertitudes sur leur recouvrabilité future, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus (voir note 25).

Le Groupe ne détient pas d'autres actifs non courants au 31 décembre 2016.

NOTE 13 - STOCKS ET EN-COURS

Principe comptable

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les stocks à la clôture se détaillent comme suit:

En K€	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs brutes		
Matières premières	957	956
Produits finis	406	499
Total	1 363	1 455
Provisions		
Matières premières	444	467
Produits finis	83	156
Total	527	623
Valeur nette	836	832

Les provisions portent sur une pluralité de références. Les stocks nécessitant une dépréciation afin de les ramener à leur valeur nette de réalisation sont identifiés sur la base des délais de rotation, ce calcul étant ajusté en fonction d'obsolescences spécifiques.

NOTE 14 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En K€	Montant	Moins	Moins de	Plus de
Valeurs Brutes	Total	d'un an	5 ans	5 ans
Clients douteux	88		88	
Clients et comptes rattachés	1 014	1 014		
Total	1 102	1 014	88	-
Provisions pour dépréciation	88		88	
Valeur Nette	1 014	1 014	-	-
<i>Rappel 31/12/2015 - Valeur nette</i>	<i>1 537</i>	<i>1 537</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Le service commercial et le service de l'administration des ventes analysent le risque de non recouvrement au regard de l'antériorité des créances ainsi que de la situation de la contrepartie. A la suite de cette analyse, les créances sont dépréciées dès lors qu'un risque est identifié.

Créances clients échues et non dépréciées		31/12/2016	31/12/2015
<i>En K€</i>			
	Depuis moins de 30 jours	224	186
	Depuis 30 à 60 jours	98	32
	Depuis 60 à 90 jours	116	227
	Depuis 90 jours ou plus	32	-
Total des créances clients échues et non dépréciées		470	445

NOTE 15 – EVOLUTION DES PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT

Provisions pour dépréciation	Note	31/12/2015	Dotations de la période	Reprises utilisées	Reprises non utilisés	31/12/2016
<i>En K€</i>						
sur Créances douteuses	14	144		56		88
sur Stocks et En-Cours	13	623		-	96	527
Total		767	-	56	96	615

NOTE 16 – AUTRES ACTIFS COURANTS

<i>En K€</i>	31/12/2016	31/12/2015
Créances fiscales (TVA)	415	660
Acomptes fournisseurs	126	100
Créances sociales	23	6
Créditeurs divers	2	102
Crédits d'impôts	296	725
Charges constatées d'avance	126	316
Total	987	1 909

Le poste Crédits d'impôts ne concerne que les crédits relatifs à l'année 2016 de la société Alpha MOS France, principalement au titre du crédit impôt recherche (197 K€) et du CICE (33k€).

NOTE 17 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS

La trésorerie se répartit comme suit au 31 décembre 2016 :

<i>en K€</i>	31/12/2016	31/12/2015
Apha MOS France	5 759	3 577
Alpha MOS America	300	252
Alpha MOS Japon	198	172
Alpha MOS Chine	41	84
Boyd Sense	419	544
Total	6 717	4 629

L'augmentation de la trésorerie résulte de l'encaissement de 3 500 K€ consécutive à l'augmentation de capital réalisée en novembre 2016 (cf note 1).

NOTE 18 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2016, le capital social était composé de 33 485 474 titres d'une valeur nominale de 0,2 €.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période (1)	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,20 €	23 121 161	10 364 313	-	33 485 474

(1) Les augmentations de capital de l'année 2016 sont détaillées en Note 1.

Le conseil d'administration du 10 juin 2016 a constaté l'augmentation de capital suite aux exercices de BSA intervenus aux dates suivantes:

- janvier 2016 : 69 000 actions par exercice de 138 000 BSA
- février 2016: 49 689 actions par exercice de 99 378 BSA
- mars 2016 : 72 732 actions par exercice de 145 464 BSA
- avril 2016 : 210 056 actions par exercice de 420 112 BSA
- mai 2016 : 1 212 836 actions par exercice de 2 425 672 BSA

Le conseil d'administration du 3 novembre 2016 a constaté l'augmentation de capital consécutive à la création de 8 750 000 nouvelles actions pour un montant total de 3 500 K€.

Au 31 décembre 2016, il reste 32.198 titres autodétenus comme au 31 décembre 2015.

NOTE 19 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Principe comptable

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions évoluent comme suit sur l'exercice:

En K€	31/12/2015	Dotations de la période	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2016
Litiges	646	-	238	408	-
Indemnités de Départ en Retraite	117	-	-	19	98
Total	763	-	238	427	98

La décision d'arrêt de la production et de la commercialisation de certains produits historiques qui avait donné lieu à la constitution d'une provision de 294 K€ au 31 décembre 2015 n'a pas généré de litiges de la part des partenaires, dès lors la provision a été reprise en totalité au cours de l'exercice.

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs.

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. Le Groupe se défend devant les tribunaux chaque fois qu'il s'estime dans son droit. Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement.

L'attention du lecteur est attirée sur la Note 23 Passifs Eventuels.

NOTE 20 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Principe comptable

Le Groupe provisionne certains avantages au personnel conformément à la norme IAS 19.

- Indemnités de départ en retraite

Après analyse des réglementations spécifiques applicables aux pays dans lesquels le Groupe est présent, il en ressort que ces provisions concernent seulement la société française au titre des indemnités de départ en retraite.

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié.

Conformément à l'IAS 19, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les estimations des obligations du Groupe au titre des engagements du personnel des sociétés françaises sont calculées par un prestataire indépendant.

La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles :

- La probabilité de durée de service futur du salarié ;
- Le niveau de rémunération futur ;
- L'espérance de vie ;
- La rotation du personnel.

L'obligation calculée est actualisée (taux IBOXX Corporates AA) et comptabilisée sur la base des années de service des salariés, en tenant compte des charges sociales correspondantes.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Le coût des services courants (i.e. : de la période) est présenté en tant que charges de la période soit en « Frais administratifs et commerciaux » soit en « Frais de recherche » au regard de la fonction de chacun des salariés concernés.

Les engagements de retraite reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,48 % au 31 décembre 2016 (2.03% au 31 décembre 2015),
- Taux de progression des salaires : 1 % au 31 décembre 2016, (2.5% au 31 décembre 2015),
- Table de mortalité : TH/TF 00-02 (TV et TD 2009-2011 au 31 décembre 2015),
- Age de départ : 67 ans pour les cadres et les non-cadres

La provision calculée au 31 décembre 2016 selon ces hypothèses s'élève à 98 K€ (cf note 19) et impacte le résultat consolidé de la période pour +35 K€, et les OCI pour -17 K€.

Une variation du taux d'actualisation de +1% ou de -1% n'aurait pas d'impact sur le résultat.

Une variation du taux d'actualisation de +1% impacterait les OCI de +19 k€, une variation de -1% impacterait les OCI de -25 K€.

NOTE 21 – PASSIFS FINANCIERS A LONG TERME ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS (HORS PROVISIONS)

<i>En K€</i> Valeurs au 31 décembre 2016	Montant total	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts bancaires et assimilés <i>(Dont 896 K€ au titre du plan d'apurement)</i>	1 269	683	586
Total des passifs financiers à long terme	1 269	683	586
Autres dettes	134	72	62
Dettes fournisseurs à plus d'un an	490	99	391
Dettes sociales à plus d'un an	386	281	105
Dettes fiscales à plus d'un an	153	60	93
Total des autres passifs non courants	1 163	512	651
Total	2 432	1 195	1 237

<i>En K€</i> Valeurs au 31 décembre 2015	Montant total	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts bancaires et assimilés	1 706	813	893
Intérêts courus non-échus	3	3	
Total des passifs financiers à long terme	1 709	816	893
Dettes fournisseurs à plus d'un an	702	201	501
Dettes sociales à plus d'un an	448	248	200
Dettes fiscales à plus d'un an	173	50	123
Total des autres passifs non courants	1 323	499	824
Total	3 032	1 315	1 717

Les autres passifs non courants sont composés des dettes financières, des dettes fournisseurs, dettes sociales et fiscales et autres dettes qui sont remboursables à plus d'un an dans le cadre du plan de continuation de la société validé initialement le 19 septembre 2014 par le tribunal de commerce de Toulouse selon les modalités suivantes:

- ⇒ 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%,
- ⇒ règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan.

Une renégociation globale a été effectuée au cours de l'exercice conduisant à une réduction définitive de la dette de la société de 422 K€ TTC (cf note 1).

Le montant des remboursements dans le cadre du plan au cours de l'exercice s'élève à 375 K€.

L'impact de la désactualisation enregistrée dans le résultat financier s'élève à -172 K€.

NOTE 22 – PASSIFS COURANTS

En K€	31/12/2016	31/12/2015
Dettes financières (part à moins d'un an)	111	230
Fournisseurs et comptes rattachés	1 121	1 045
Avances reçues	277	483
Dettes sociales et fiscales	445	914
Autres dettes	27	-
Produits constatés d'avance	213	414
Total des autres dettes et comptes de régularisation	963	1 811
Total	2 195	3 086

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Les passifs financiers à moins d'un an se répartissent comme suit :

Alpha MOS SA :	
Dettes bancaires (dans le plan d'apurement)	16 k€
Avances remboursables (dans le plan d'apurement)	57 k€
Autres prêts (BPI / dans le plan d'apurement)	38 k€
Total	111 k€

NOTE 23 – PASSIFS EVENTUELS

La société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2016 au titre de passifs éventuels.

NOTE 24 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

En exécution d'une convention de prestation de services conclue entre Diagnostic Medical Systems et la SA Alpha MOS pour l'année 2016 au titre d'assistance dans les domaines de la gestion administrative, financière, commerciale, et R&D, la société Alpha MOS a constaté une charge de 120.K€ HT (positionnée en charges externes) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cf également note 34

NOTE 25 – IMPOTS

Principe comptable

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,33 % pour la société mère.

Compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs sur la base des prévisions d'activité, ils ne sont pas reconnus dans les comptes consolidés. A titre d'information, le montant théorique des Impôts Différés Actifs au 31 décembre 2016 s'élève à 6 563 K€ (base de 19 123 K€, dont 12 935 K€ concernant la France).

Preuve d'impôt

<i>En K€</i>	31/12/2016	31/12/2015
Résultat comptable avant impôts	-351	-2 507
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	117	836
Différences permanentes		
Crédits d'impôts	98	102
Incidence des pertes fiscales sur le résultat		
Déficits non activés	-245	
Autres		-971
Charge d'impôt effective	-30	-33

NOTE 26 – CHARGES DE PERSONNEL

La répartition des charges de personnel sur l'exercice est la suivante :

<i>en K€</i>	31/12/2016	31/12/2015
Alpha MOS France	2 099	2 717
Alpha MOS Japon	672	529
Alpha MOS America	233	438
Alpha MOS Chine	137	103
BoydSense	231	98
Total	3 371	3 885

La diminution significative des charges de personnel provient principalement de réduction des effectifs en France consécutivement au plan de licenciement collectif pour motif économique de 13 personnes opéré au cours du premier semestre 2016, étant précisé que le cout du licenciement est porté en charges non courantes (cf note 29).

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Les charges de personnel tiennent compte d'un crédit d'impôt de 33 K€ venant réduire les charges sociales.

NOTE 27 – AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES

Principe comptable

Les autres produits des activités courantes incluent les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet et le crédit d'impôt recherche.

Le dispositif français de Crédit Impôt recherche est considéré comme une subvention publique.

La part de subventions correspondant aux travaux sur les programmes de développement activés est affectée en diminution des actifs et imputée au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs correspondant, en diminution de la charge d'amortissement.

La part de subventions correspondant aux travaux sur les programmes de développement non activés est comptabilisée en Autres Produits des activités courantes.

En K€	31/12/2016	31/12/2015
Subventions d'Exploitation	-	6
Production immobilisée	517	-
Divers	26	58
Transferts de charges	61	-
Crédit d'impôt recherche	165	193
Total	769	257

NOTE 28 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 1 293 k€ contre 548 k€ pour l'exercice du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Ces charges sont comptabilisées exclusivement sur la société-mère consolidante, les filiales exerçant exclusivement une activité de commercialisation et de prestation de services associés.

Le montant ci-dessus s'entend avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

NOTE 29 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les principaux postes comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels sont :

En K€	31/12/2016	31/12/2015
Abandons de créances (suite à la modification du plan de continuation cf note 1)	404	-
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles (cf note 9)	385	-
Autres produits		316
Total des autres produits non courants	789	316
Amendes et pénalités diverses	-	-4
Produits \ Charges sur cessions d'immo.	-156	-159
Cout du licenciement économique (cf note 1)	-517	
Autres Charges		-904
Total des autres charges non courantes	-673	-1067
Total	116	-751

NOTE 30 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier intègre :

En K€	31/12/2016	31/12/2015
Résultat de Change	248	102
Produits nets sur cession de VMP et juste valeur	-	-
Dotations \ Reprises sur provisions financières	-	-
Autres Produits	17	
Actualisation des emprunts et dettes à plus d'un an	- 172	66
Charges financiers	- 64	
Autres Produits \ Charges financiers	-	28
Total	29	64

Le résultat financier est composé de l'effet de la désactualisation des dettes à plus d'un an (cf note 21) qui génère sur la période une charge financière de 172 K€.

NOTE 31 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation (25 413 818) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées de la détention par le Groupe de ses propres actions (à travers le contrat de liquidité).

Il n'y a plus d'instrument dilutif en circulation au 31 décembre 2016. Ceci n'inclut pas les actions pouvant être créées au titre des délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale du 26 août 2016 (Note 35)

NOTE 32 – EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2016	31/12/2015
Effectif moyen France	34	44
Effectif moyen Filiales	17	15
Total	51	59

NOTE 33 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Locations : La société a conclu un certain nombre de contrats de location simple relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels.

Au 31 décembre 2016, la société n'avait aucun engagement à terme ou sur instrument dérivé.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 k€

Garanties reçues

Objet	Nature	Montant
Prêt LCL (300k€)	Garantie OSEO sur 60 %	180 k€
Prêt OSEO (150 k€)	Garantie Fonds International	90 k€
Prêt Alpha MOS KK (60 MY)	Caution personnelle du dirigeant de filiale	60 MYens
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 k€

NOTE 34 – REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION – MODALITES DE RUPTURE DES MANDATS SOCIAUX

	31/12/2016	31/12/2015
Traitement PDG avantages en nature compris (en euros)	34 872	166 590
Jetons de présence décaissés en 2016 (au titre de l'année 2015)	9 000	-
Jetons de présence décaissés en 2016 (au titre de l'année 2016)	33 000	-
Total	76 872	166 590

En 2015, la rémunération des organes de direction ne concernait que la rémunération du président du conseil d'administration en poste jusqu'au 30 novembre 2015.

En 2016, la rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération du président du conseil d'administration fixée lors du Conseil d'administration du 26 août 2016 à 100 000 € brut par an payable mensuellement à compter du 26 août 2016.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux.

L'Assemblée Générale du 2 juin 2015 avait fixé à 30.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2015.

Le conseil d'administration du 21 avril 2016 a décidé d'octroyer 9 000 euros de jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2015, ces jetons ont été décaissés le 30 juin 2016.

L'Assemblée Générale du 26 août 2016 a fixé à 100.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil d'administration du 26 août 2016 a décidé d'allouer des jetons de présence aux administrateurs au titre de la période allant du 1er janvier 2016 au 25 août 2016 pour un montant total de 18 000 euros

Le Conseil d'administration du 3 novembre 2016 a décidé d'allouer des jetons de présence aux administrateurs au titre de la période allant du 3 novembre 2016 au 31 décembre 2016 pour un montant total de 15 000 euros.

NOTE 35 – TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Principe comptable

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Au cours de l'exercice il n'y a eu aucun renouvellement et aucun exercice d'action.

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Date du conseil d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2016	0
Nombre d'actions annulées au 31 décembre 2016	46 000
Solde d'actions à souscrire au 31 décembre 2016	Néant

Bons de souscriptions d'actions

Date d'assemblée	24 octobre 2014
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 octobre 2014
Date d'expiration des derniers BSA	29 avril 2016
Prix de souscription	0,36 €
Nombre actions souscrites au 31/12/2015	1 831 736
Nombre actions souscrites du 1er janvier au 29 avril 2016	1 614 313
Solde actions à souscrire au 31/12/2016	Néant

Récapitulatif au 31 décembre 2016

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont membre du C. Administration
Option 2009	3,24 €	0	0
BSA 2014	0,36 €	0	0
Total		0	0

Nouvelles autorisations

De nouvelles autorisations ont été mises en place par l'assemblée générale du 26 août 2016, Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les délégations en vigueur au 31 décembre 2016:

Nature de la Délégation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations des délégations réalisées les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
			(en €)			
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	26/08/2016	26/10/2018	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public *	26/08/2016	26/10/2018	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier *	26/08/2016	26/10/2018	20% du capital social	-	-	20% du capital social
Autorisation de fixer le prix dans la limite de 10% du capital des autorisations avec suppression du DPS**	26/08/2016	26/10/2018	10% du capital social / an	-	-	10% du capital social / an
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit de catégorie de bénéficiaires*** [1]	26/08/2016	26/02/2018	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26/08/2016	26/10/2018	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	26/08/2016	26/10/2018	15% de l'émission initiale	-	-	15% de l'émission initiale
Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature	26/08/2016	26/10/2018	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Attribution d'actions gratuites	26/08/2016	26/10/2019	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	26/08/2016	26/10/2018	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes	26/08/2016	26/02/2018	10% du capital social	-	-	10 % du capital social
Utilisation des délégations en période d'offre publique	26/08/2016	26/02/2018	NA	NA	NA	NA

[1] Les catégories de bénéficiaires concernées sont :

- les sociétés industrielles ou commerciales du secteur médical ou sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur médical (en ce compris, notamment, tout FCPR, FCPI ou FIP) dans la limite d'un maximum de 149 souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 20.000 euros (prime d'émission incluse) ;
- les sociétés, sociétés d'investissement, fonds d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers qui peuvent investir dans des sociétés françaises cotées sur les marchés Euronext ou Alternext et qui sont spécialisés dans les émissions obligataires structurées pour entreprises petites ou moyennes ;
- toute personne ayant la qualité de salarié, de consultant, de dirigeant et/ou de membre du Conseil d'administration, à l'exclusion de tout membre, personne morale de droit français, du Conseil d'administration de la Société ;
- les créanciers détenant des créances liquides et exigibles sur la Société ayant exprimé leur souhait de voir leur créance convertie en titres de la Société et pour lesquels le Conseil d'administration jugerait opportun de compenser leur créance avec des titres de la Société, dans la limite d'un maximum de 10 souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 100.000 euros (prime d'émission incluse).

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale du 26 août 2016 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponibles sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com>.

NOTE 36 – GESTION DES RISQUES

Le Groupe Alpha Mos peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et adaptés à sa taille pour limiter les effets potentiellement défavorables de ces risques sur sa situation financière.

Risques de change

Chaque société du Groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation des clients hors Groupe en Euros, et des filiales en devises
- Etats-Unis Facturation en Dollars américains
- Japon Facturation en Yens
- Chine Facturation en Yuans

Le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes.

Risques de taux

Le Groupe n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où il n'a souscrit aucune dette à taux variable.

L'exposition du Groupe concerne principalement les équivalents de trésorerie. Ceux-ci sont composés de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération des placements et les flux de trésorerie générés.

Les dettes en Euros à plus d'un an ont été actualisées au taux de 5% (sauf les dettes fiscales).

L'impact de la désactualisation enregistrée dans le résultat financier s'élève à -172 K€.

Les engagements rde retraite sont actualisés au taux de 1,48 % contre 2.03% au 31 décembre 2015.

Risques de liquidité

Le Groupe a mis en place un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Il s'assure qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des passifs courants et non courants au 31 décembre 2016.

En K€	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
31/12/2016	2 195	1 195	1 335	4 725
31/12/2015	3 682	1 306	1 891	6 880

Le risque de liquidité est réduit de façon significative puisque la société a bénéficié d'augmentations de capital au cours des années 2014 et 2016.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à un montant de 6 717 K€.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Risques de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la note 14. Le Groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit.

L'état des créances échues et non dépréciées est présenté en note 14.

Analyse des actifs financiers individuellement dépréciés : au 31 décembre 2016 le montant des créances douteuses est de 88k€, dépréciées à 100%.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Le Groupe a une politique d'investissement sélective et prudente en matière de gestion de ces excédents de trésorerie, ces derniers se limitant à des placements court-terme (SICAV monétaires) constitués sans risque en capital (autre que le risque de contrepartie).

Le Groupe fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

NOTE 37 – TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En K€	31/12/2016	31/12/2015
Trésorerie brute	6 717	4 629
Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants		
Trésorerie nette	6 717	4 629
Endettement financier brut	-1 380	-1 935
Endettement financier net	5 337	2 694

Le détail de l'endettement financier est fourni en Note 21.

La variation des postes est explicitée par le Tableau des flux de trésorerie consolidé.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Alpha Mos

Société Anonyme

20 avenue Didier Daurat
31400 Toulouse

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

SEL D.D.A

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Montpellier

45 rue Jeremy Bentham
34473 Pérols

Deloitte & Associés

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Versailles

185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine

Alpha Mos

Société Anonyme

20 avenue Didier Daurat
31400 Toulouse

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Alpha Mos, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 de l'annexe aux états financiers expose la modification du plan de continuation de la société Alpha Mos, validé par jugement du Tribunal de Commerce le 25 octobre 2016. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues relatives à la comptabilisation du produit exceptionnel résultant de cette opération, tel que décrit dans la note 29 de l'annexe aux états financiers.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans la note 19 de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux états financiers, la société Alpha Mos a cédé le 02 janvier 2017 l'intégralité de sa participation dans sa filiale japonaise Alpha Mos Japon. Nous nous sommes assurés que le traitement comptable est conforme aux principes énoncés par la norme IFRS 5 et que la note 6 de l'annexe aux états financiers donnent une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Pérols et Balma, le 28 avril 2017

SEL D.D.A.

Deloitte & Associés

Marc PEDUSSAUD

Etienne ALIBERT

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE ET LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES – EXERCICE 2016



**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'ACTIVITE ET LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

TABLE DES MATIERES

1. ANALYSE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016	
4	
1.1 Evolution générale de l'activité	5
2. ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX	5
2.1 Compte de résultat	5
2.2 Bilan	7
3. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES	9
3.1 Compte de résultat consolidé	9
3.2 Bilan consolidé	9
3.3 Activité et résultats des filiales.....	10
4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	11
5. PERSPECTIVES	11
6. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	11
7. RISQUES.....	12
8. RESPONSABILITE SOCIALE	17
8.1 Effectifs.....	17
8.2 Réglementation sociale	17
8.3 Masse salariale	17
9. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE	18
10. ECONOMIE CIRCULAIRE	18
11. CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	18
12. ADMINISTRATION DE LA SOCIETE - REMUNERATIONS.....	18
12.1 Conseil d'Administration	18
12.2 Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux.	19
12.3 Mandats exercés.....	20
12.4 Fonctionnement du Conseil d'Administration.....	22
13. AFFECTATION DES RESULTATS.....	22
14. INFORMATIONS REGLEMENTEES.....	22
14.1 Dépenses et charges non déductibles fiscalement.....	22
14.2 Dividendes distribués au cours des trois exercices précédents.....	22
14.3 Conventions règlementées	22
14.4 Informations sur le capital social	24
14.5 Droits de vote	25
14.6 Principaux actionnaires - Seuil	25
14.7 Délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en application de l'article L225-129-2 du Code de Commerce.....	26

14.7.1	Récapitulatif au 31 décembre 2016	27
14.8	Programme de rachat d'actions.....	29
14.9	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux payés par le Groupe.....	29
14.10	Participation des salariés au capital	29
14.11	Délais de paiement des fournisseurs	29
14.12	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	30
14.13	Mandats des commissaires aux comptes.....	31

Madame, Monsieur,

Cher actionnaire,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts de votre société, afin de vous présenter l'activité de la société et du Groupe Alpha MOS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, de soumettre à votre approbation les comptes, sociaux et consolidés, dudit exercice et les différents rapports et documents prévus par la loi.

L'ensemble des éléments soumis à votre approbation ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 avril 2017.

Le présent rapport est complété par le Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne, établi en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

1. ANALYSE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

L'exercice courant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, a été marqué par les événements suivants :

- Le 25 octobre 2016, le Tribunal de commerce de Toulouse a validé la modification substantielle du plan de continuation de la société Alpha MOS (initialement en vigueur depuis le 19 septembre 2014) suite à l'exercice du choix des créanciers entre ces trois options proposées : règlement immédiat de 30% de la somme restant due, règlement de 50% de la somme restant due en deux annuités ou poursuite des règlements. L'analyse des réponses des créanciers a conduit la société Alpha MOS à constater une réduction définitive de dette à hauteur de 422 K€ (hors actualisation) et un produit exceptionnel correspondant de 404 K€ (présenté en "autres produits opérationnels non courants")

- La société a mis en place une procédure de licenciement économique concernant 13 salariés dont la charge impacte le résultat 2016 à hauteur de 517 K€ (présentés en autres charges opérationnelles non courantes")

- L'arrêt de la production et de la commercialisation de certains produits historiques en 2016 n'a pas généré de recours de la part des partenaires, dès lors, la provision préalablement constituée pour couvrir ce risque a été reprise en totalité au cours l'exercice pour 294 K€.

- Le 10 juin 2016 Alpha MOS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers les exercices des BSA opérés au cours des mois de janvier 2016 à avril 2016. A l'issue de ces opérations, 1 614 313 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 581 K€ dont 323 K€ de capital et 258 K€ de prime d'émission.

- Conformément aux décisions de l'assemblée générale du 28 octobre 2016, le conseil d'administration a constaté le 3 novembre la réalisation de l'augmentation de capital réservée au FPCI JOLT TARGETED OPPORTUNITIES. Lors de cette opération, 8 750 000 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 3 500 K€ dont 1 750 K€ de capital et 1 750 K€ de prime d'émission. Les frais liés à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 199 K€.

- Le 30 juin 2016, Mr Mifsud, Alpha MOS et Diagnostic Medical Systems – DMS (actionnaire d'Alpha MOS) ont signé un accord transactionnel mettant fin à tout litige né entre eux et portant sur leurs relations au sein d'Alpha MOS et DMS ainsi que sur la propriété des brevets. Cet accord, devenu définitif le 3 novembre 2016, met notamment fin aux deux assignations reçues au cours du premier semestre 2016.

- La société Alpha MOS a cédé 100% de sa participation dans la filiale japonaise en date du 2 janvier 2017. A ce titre, le Groupe a appliqué la norme IFRS 5 pour la consolidation de cette filiale dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2016. Ne s'agissant pas d'un abandon d'activité (le

Groupe Alpha MOS continuera à distribuer ses produits sur le secteur géographique du Japon par le biais d'un contrat de distribution signé avec le repreneur), seuls les éléments bilantiels ont été reclassés en "actifs et passifs destinés à être cédés"

- Nomination, en date du 26 août 2016, de Monsieur Jean Paul ANSEL en qualité de Président Directeur Général, en remplacement de Monsieur Jean Ringot. Monsieur Jean-Paul ANSEL est également Président et Directeur Général de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

1.1 Evolution générale de l'activité

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, Alpha MOS a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 7.469 K€, en baisse de 9 % par rapport au 31 décembre 2015.

En Europe, les ventes ont continué d'être impactées par l'arrêt de certaines gammes de produits non stratégiques, et des performances contrastées en fonction des pays (recul en Italie, Pays-Bas, Pologne, forte progression en Allemagne ou Royaume-Uni). Aux Etats-Unis, la fin de l'exercice a fait l'objet de plusieurs reports de commandes.

Parallèlement, la société s'est efforcée pendant l'année de réduire ses coûts structurels (effectifs, produits obsolètes et de négoce à faible marge).

2. ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX

L'activité de la société-mère Alpha MOS S.A. comprend :

- La recherche et le développement de produits et solutions,
- La production et la calibration des instruments,
- La commercialisation de ces produits soit directement à ses clients (finaux ou distributeurs) en France et en zone EMEA, ainsi qu'en Asie pour le compte de la filiale chinoise, soit à ses filiales au Japon et aux Etats-Unis,
- La réalisation de prestations de services (études d'ingénierie, maintenance et SAV, analyses techniques pour des clients non équipés des matériels de la société).

2.1 Compte de résultat

Changements comptables :

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016, la méthode de comptabilisation des frais de Recherche et Développement ainsi que celle du Crédit Impôt Recherche lié ont été modifiées. En effet, suite à la prise de contrôle de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS dans Alpha MOS lors de l'exercice 2015, et au changement de management qui en a découlé, une harmonisation des méthodes comptables a été mise en place dans le groupe.

Lors des exercices précédents, les frais de Recherche et Développement pour les projets non encore commercialisés étaient enregistrés en immobilisations incorporelles en cours, faisant l'objet d'un amortissement dérogatoire et d'une dépréciation complémentaire visant à ramener leur valeur nette comptable à zéro compte tenu de l'incertitude sur les capacités financières du groupe pour mener à terme ces projets de développement.

Le Crédit Impôt Recherche lié aux frais de Recherche et Développement était comptabilisé en subvention d'investissement. Cette subvention d'investissement était ensuite reprise en résultat sur 5 exercices, correspondant à la durée d'amortissement des frais de Recherche et Développement.

A compter de l'exercice 2016, compte tenu de la recapitalisation de la société Alpha MOS lui procurant les ressources financières nécessaires pour mener à terme ses projets de développement, une nouvelle méthode de comptabilisation des frais de Recherche et Développement a été mise en œuvre, consistant en :

- La fin de la comptabilisation d'amortissements dérogatoires sur les frais de Recherche et Développement activés ;
- La comptabilisation immédiate du Crédit Impôt Recherche en produits.

Ces changements ont été comptablement traités de la façon suivante :

- L'abandon de l'amortissement dérogatoire a été analysé comme un changement d'option fiscale, dont l'impact a été comptabilisé en résultat sur l'exercice 2016, dégageant un produit exceptionnel de 462 K€ ;
- La comptabilisation immédiate du Crédit Impôt Recherche en résultat, cela constitue un changement de méthode comptable, traité de façon rétrospective. Ainsi l'impact positif a été comptabilisé en capitaux propres, au travers d'une diminution du report à nouveau débiteur d'un montant de 519 K€.

Si Alpha MOS n'avait pas opté pour ce changement de méthode comptable, le montant du Crédit Impôt Recherche comptabilisé en subvention d'investissement aurait été d'un montant net de 686 K€ au 31 décembre 2016. L'impact net sur le résultat de l'exercice 2016 si la méthode comptable avait été maintenue aurait été de -169 K€.

Analyse de l'activité :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société Alpha MOS a réalisé un chiffre d'affaires de 4 834 K€ (contre 5 652 K€ euros lors de l'exercice précédent).

En Europe, les ventes ont été impactées par l'arrêt de certaines gammes de produits non stratégiques, et par des performances contrastées en fonction des pays (recul en Italie, Pays-Bas, Pologne, forte progression en Allemagne ou Royaume-Uni).

Le niveau de la production immobilisée (majoritairement constituée des frais de R&D activés) ressort à 517 K€ (principalement lié au projet micro-capteurs sur lequel la société a recentré ses programmes) contre 344 K€ euros au cours de l'exercice précédent.

Le montant des reprises de provisions de 1 402 K€ comprend principalement :

- 294 K€ de reprise sur les provisions non utilisées constituées en 2015 consécutivement à l'arrêt de la production et de la commercialisation de certains produits historiques.
- 348 K€ de reprise sur provisions pour risques et charges antérieurement constituées au titre de divers litiges (utilisées à hauteur de 237 K€).
- 55 K€ de reprise sur provisions clients correspondant au montant comptabilisé en créances irrécouvrables au cours l'exercice 2016.
- 251 K€ de reprise sur provisions sur les créances envers les filiales en ajustement avec leurs situations nettes.
- 277 K€ de reprise de dépréciation sur frais de R&D se justifiant par de nouvelles opportunités stratégiques et par les nouvelles perspectives économiques consécutives à l'augmentation de capital intervenue en novembre 2016.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 691 K€ contre 2 350 K€ euros au cours de l'exercice précédent, cette variation est en lien avec la diminution du chiffre d'affaires.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 979 K€ contre 2 089 K€ au cours l'exercice précédent, en phase avec l'effort de réduction des couts structurels.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 61 K€ contre 95 K€ euros pour l'exercice précédent (en lien notamment avec la diminution des effectifs).

Le montant des traitements, salaires et charges sociales s'élève à 2 652 K€ contre 2 730 K€ au cours de l'exercice précédent, ce montant comprenant 517 K€ de coûts liés au plan de licenciement économique de 13 personnes réalisé au cours du premier semestre 2016.

L'effectif salarié en France à la clôture de l'exercice s'élève à 32 personnes (contre 44 à la clôture de l'exercice précédent.)

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 373 K€ contre 787 K€ au cours de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges liées à divers litiges ont été reprises en totalité au cours de l'exercice 2016.

Le montant des autres charges s'élève à 103 K€ contre 53 K€ euros pour l'exercice précédent.

Cette variation est liée à la constatation de 55 K€ de créances clients prescrites et irrécouvrables qui étaient déjà dépréciées en totalité, la reprise de provision correspondante est portée pour 55 K€ en produits d'exploitation.

Le résultat d'exploitation s'établit à -192 K€ en amélioration de 270 K€ par rapport au résultat d'exploitation de -462 K€ constaté lors de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2016, le résultat financier s'établit -933 K€ en légère amélioration par rapport à l'exercice précédent (-1013 K€ en 2015).

Le résultat financier d'Alpha MOS est principalement constitué de dépréciations des créances envers les filiales.

Le résultat exceptionnel ressort en bénéfice à 697 K€ principalement en raison de la comptabilisation des éléments suivants :

- 404 K€ de produits exceptionnels liés à la modification du plan de continuation validée le 25 octobre 2016 par le tribunal de Commerce de Toulouse (correspondant à une réduction définitive des dettes à hauteur de 422 K€ TTC)
- 462 K€ de reprise des amortissements dérogatoires antérieurement constitués sur les immobilisations incorporelles en cours, suite au changement d'option fiscale décidé au cours de l'exercice 2016.
- 167 K€ de charges exceptionnelles correspondant à la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles liées à des projets de R&D abandonnés.

Le résultat ne supporte pas de charge d'impôt, mais bénéficie de la comptabilisation de crédits d'impôts recherche et innovation à hauteur de 263 K€.

Le résultat net de l'exercice est une perte de 165 K€ contre une perte de 2 288 K€ au 31 décembre 2015 soit une amélioration de 2 123 K€.

2.2 Bilan

Le bilan de votre société se caractérise par une augmentation des capitaux propres à 6.254 K€ contre 2.999 K€ au 31 décembre 2015, conséquence de l'augmentation de capital intervenue en fin d'année 2016 à hauteur 3.500 K€.

Les stocks sont en légère diminution pour une valeur nette de 601 K€.

Le poste Clients et comptes rattachés s'établit au 31 décembre 2016 à 1 581 K€ contre 1 797 K€ au 31 décembre 2015.

Le montant net des autres créances est réduit à 1 009 K€ contre 1 838 K€ au 31 décembre 2015, car la société a encaissé en cours d'année plusieurs antériorités de crédit impôts recherche et de remboursements de crédits de TVA.

La trésorerie courante passe de 3 602 K€ au 31 décembre 2015 à 5 774 K€ en fin de période. Cette augmentation résultant de l'encaissement de 3 500 K€ relatif à l'augmentation de capital constatée en novembre 2016.

Endettement

Le plan de remboursement décidé par le Tribunal de commerce en date du 19 septembre 2014 de Toulouse prévoit un règlement du solde des emprunts dus aux établissements de crédit sur une durée de 9 ans sans intérêt et pénalité.

Le 25 octobre 2016, le Tribunal de commerce de Toulouse a validé la modification substantielle du plan de continuation de la société Alpha MOS (initialement en vigueur depuis le 19 septembre 2014) suite à l'exercice du choix des créanciers entre ces trois options proposées : règlement immédiat de 30% de la somme restant due, règlement de 50% de la somme restant due en deux annuités ou poursuite des règlements. L'analyse des réponses des créanciers a conduit la société Alpha MOS à constater une réduction définitive de dette à hauteur de 422 K€.

La société verse les échéances trimestrielles dans le cadre du plan de remboursement réparties par nature de créance par le commissaire à l'exécution, celui-ci effectuant le décaissement auprès des créanciers semestriellement.

Le montant des remboursements dans le cadre du plan au cours de l'exercice s'élève à 376 K€.

Au 31 décembre 2016, la dette liée au plan de continuation inscrite au passif du bilan est de 2 293 K€, de laquelle il faut déduire 235 K€ déjà décaissés en décembre 2016 en attente d'affectation aux créanciers par le commissaires à l'exécution du plan.

Les échéances restant à décaisser au titre du plan pour un total de 2 058 K€ se répartissent comme suit:

- A moins d'1 an: 217 K€;
- De 1 à 5 ans: 1 187 K€;
- A plus de 5 ans: 654 K€.

(i) Emprunts auprès des établissements de crédit

Les avances conditionnées reçues au cours de l'année 2015 pour un montant total de 373 K€ sont considérées à échéance à + de 5 ans.

(ii) Emprunts auprès des établissements de crédit

Le solde des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2016 s'élève à 731 K€ et présente les échéances suivantes :

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts bancaires	190 k€	457 k€	84 k€

(iii) Emprunts et dettes financières diverses

Les avances remboursables de la COFACE font l'objet d'un étalement sur une durée de 9 ans sans intérêt ni pénalité suite à la décision du Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.

Tenant compte des règlements trimestriels effectués dans le cadre du plan de continuation, le solde de ces avances remboursables s'élève au 31 décembre 2016 à 595 K€ remboursable selon les échéances suivantes :

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances COFACE	64 k€	448 k€	82 k€

(iii) Dettes hors endettement financier

	Montant brut	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 735	1 235	110	391
Dettes sociales	827	359	371	97
Dettes fiscales	212	58	80	74
Autres dettes	180	25	94	61
Comptes de régularisation	62	62		

3. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

Compte tenu de la structure du groupe, les comptes consolidés enregistrent les mêmes tendances que les comptes sociaux.

3.1 Compte de résultat consolidé

Au 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'établit à 7.469 K€ contre 8.189 K€ au 31 décembre 2015.

Les achats consommés s'élèvent à 2.644 K€ contre 3.360 K€ au 31 décembre 2015.

Les charges de personnel ressortent à 3.371 K€ contre 3.885 K€ au 31 décembre 2015, étant précisé que les couts liés au plan de licenciement économique sont positionnés dans les autres charges non courantes à hauteur de 517 K€.

Les autres charges externes s'élèvent à 3.059 K€ contre 2.777 K€ au 31 décembre 2015.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 126 K€.

Après prise en compte des autres produits et charges opérationnels et du résultat financier, le résultat de l'ensemble consolidé avant impôt est négatif de -222 K€ contre -2.509 K€ en 2015 soit en amélioration de 2.287 K€.

Le Résultat net part du groupe est une perte de -114 K€.

3.2 Bilan consolidé

Les actifs immobilisés passent de 969 K€ au 31 décembre 2015 à 1.711 K€ au 31 décembre 2016, compte tenu des investissements en recherche et développement.

Les actifs courants ressortent à 9.554 K€ contre 8.907 K€ au 31 décembre 2015, en raison notamment de l'augmentation de la trésorerie consécutive à l'augmentation de capital de novembre 2016.

Les fonds propres ressortent à 6.551 K€ contre 2.997 K€ au 31 décembre 2015, conséquence de l'augmentation de capital intervenue en novembre 2016 à hauteur 3.500 K€.

Le total des dettes fournisseurs au 31 décembre 2016 est de 1.121 K€ et les autres passifs courants s'élèvent à 963 K€.

La trésorerie consolidée ressort à 6.717 K€.

Endettement

Après la renégociation du plan d'apurement décrite dans les faits significatifs, le total du passif se répartit comme suit :

En K€	Montant total	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Valeurs au 31 décembre 2016			
Emprunts bancaires et assimilés <i>(Dont 896 K€ au titre du plan d'apurement)</i>	1 269	683	586
Total des passifs financiers à long terme	1 269	683	586
Autres dettes	134	72	62
Dettes fournisseurs à plus d'un an	490	99	391
Dettes sociales à plus d'un an	386	281	105
Dettes fiscales à plus d'un an	153	60	93
Total des autres passifs non courants	1 163	512	651
Total	2 432	1 195	1 237

Suite à la validation de la modification du plan d'apurement du passif, les passifs financiers à moins d'un an se répartissent comme suit :

Alpha MOS SA :	
Dettes bancaires (dans le plan d'apurement)	16 k€
Avances remboursables (dans le plan d'apurement)	57 k€
Autres prêts (BPI / dans le plan d'apurement)	38 k€
Total	111 k€

Des éléments détaillés sur l'ensemble de ces postes sont fournis dans l'annexe.

3.3 Activité et résultats des filiales

Alpha MOS n'opère que sur un seul secteur d'activité (instrumentation).

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha MOS Japan.

La filiale chinoise créée en 2011 exerce principalement une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées majoritairement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit :

	Social Alpha MOS America Inc	Social Alpha MOS Japan	Social Alpha MOS Chine	Social Alpha MOS France	Social BoydSense	Elimination	Total
En K€							
Au 31 décembre 2016 (12 mois)							
Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1)	1 487	2 538	212	4 834	134	- 1 736	7 469
Valeur comptable des actifs (2)	752	772	342	9 111	501		11 476
Résultat opérationnel	149	29	- 172	296	- 554		252
Investissements corporels et incorporels (2)	2	25	17	757	1		802
Au 31 décembre 2015 (12 mois)							
Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1)	1 893	2 647	77	5 652		- 2 080	8 189
Valeur comptable des actifs (2)	639	1 057	290	9 801	769	- 2 723	9 833
Résultat opérationnel	136	41	- 292	- 1 275	- 1 173	- 8	- 2 571
Investissements corporels et incorporels (2)	4	39	7	436	1	- 77	410

(1) Selon la situation géographique

(2) Selon l'implantation géographique des actifs

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- La société Alpha MOS a cédé 100% de sa participation dans la filiale japonaise en date du 2 janvier 2017. Cette vente génère une plus value de 169 K€ qui sera comptabilisée dans les comptes consolidés du premier semestre 2017.

- Par jugement du 5 janvier 2017, le tribunal de commerce de Toulouse a constaté le désistement d'instance et d'action de Monsieur Jean Christophe Mifsud contre la société Alpha MOS.

5. PERSPECTIVES

Les efforts R&D initiés depuis environ 12 mois devraient commencer à porter leurs fruits au cours du deuxième semestre 2017 avec le lancement commercial d'une version améliorée du nez électronique, d'un nouveau logiciel de contrôle qualité pour l'industrie des boissons, validé et testé chez un grand compte, et de la refonte de la langue électronique ainsi que les premières études pour le développement de projets concernant le contrôle industriel sans équivalent sur le marché. Un positionnement tourné vers les solutions clients, une plus grande focalisation, un nouveau site web, combiné avec un effort significatif sur le plan Marketing / Communication devraient nous permettre de capter de nouvelles opportunités de croissance pour l'année 2018 et suivantes.

6. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Alpha MOS est une société d'instrumentation analytique qui conçoit, fabrique et commercialise des produits propriétaires innovants dédiés à l'analyse d'odeur, goût et vision : les nez, langue et œil électroniques, ainsi que des solutions de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement et une gamme complète d'instrumentation de chromatographie.

Elle fournit par ailleurs divers services associés à son savoir-faire sur ses domaines d'activité, notamment des services d'analyse pour l'évaluation sensorielle et chimique.

L'activité et le savoir-faire d'Alpha MOS reposent à la base sur une expertise en chimie analytique mais intègre aussi des compétences en électronique, mécanique et fluide, ainsi qu'en algorithmie et en développement logiciel.

C'est la combinaison de ces expertises, et l'expérience des collaborateurs de la société, qui permettent d'une part de développer des instruments et d'autre part d'assister les clients dans la construction de solutions adaptées à leurs besoins propres.

La variété des demandes amène l'entreprise à développer en permanence de nouvelles méthodes et référentiels d'analyse et à faire évoluer ses produits et sa gamme.

Il est rappelé que la société procède, lorsque les conditions sont remplies, à l'activation de certaines charges de R&D en immobilisations et est éligible au Crédit d'Impôt Recherche.

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 1 293 k€ contre 548 k€ pour l'exercice du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

7. RISQUES

Des précisions sont fournies dans les annexes aux comptes consolidés en note 36, les principaux risques identifiés étant le risque de liquidité et le risque lié à l'exécution des contrats.

Les principaux facteurs de risque identifiés par la société sont les suivants :

7.1 Risques liés au ralentissement des investissements des clients

Les ventes des produits et de services sont liées aux décisions d'investissement des clients de la Société.

Si ces derniers, pour des raisons macro-économiques ou des raisons propres, viennent à décaler ou à annuler leurs investissements dans ces domaines, cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

7.2 Risques liés à la concurrence.

Les concurrents directs, ou ceux qui peuvent le devenir en s'adjoignant des activités concurrentes des produits et services de la Société, disposent ou pourraient disposer de ressources financières suffisantes pour pénétrer le marché européen et concurrencer la Société sur sa base installée ou ses clients potentiels et prospects.

De ce fait, ils pourraient mettre en danger la réalisation du plan de développement de la Société.

De façon générale, la société ALPHA MOS intervient dans un marché concurrentiel, avec tous les risques que cela comporte, provenant notamment de la concurrence de ses compétiteurs directs ou indirects et de l'apparition d'éventuels produits de substitution.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

7.3 Risques commerciaux et marchés

Certains produits, sur lesquels la société ALPHA MOS base une partie de sa croissance, sont en cours de développement ou incluent des technologies sophistiquées et délicates à mettre au point.

De même, les marchés identifiés pour les produits et services de la Société sont et/ou restent en devenir.

Dans cette hypothèse, si ces produits et services ne fonctionnent pas conformément aux spécifications définies, ou ne sont pas à même de répondre aux attentes de la clientèle, les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société en seraient durablement affectés.

De plus, des retards imprévus dans le développement de produits nouveaux peuvent avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer ces produits sur le marché en temps voulu, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

7.4 Risques liés aux projets clients.

La Société intervient sur des projets parfois complexes.

De ce fait, la Société n'est pas à l'abri d'une réclamation d'un client considérant que les produits de la Société, ou ses consultants, n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices ou n'ont pas été réalisés dans les délais contractuellement prévus.

La Société pourrait alors être amenée à payer des dommages et intérêts devant une juridiction civile ou à transiger pour éviter toute poursuite.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

7.5 Risque de liquidité et Risques liés aux renforcements des fonds propres.

Il est rappelé que la société a subi plusieurs exercices consécutifs de pertes et qu'elle est actuellement en exécution d'un plan de continuation permettant le règlement des dettes antérieures au redressement judiciaire sur une période de neuf (9) ans, et ce tel qu'homologué par jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.

Le 25 octobre 2016, le Tribunal de commerce de Toulouse a validé la modification substantielle du plan de continuation de la société Alpha Mos (initialement en vigueur depuis le 19 septembre 2014) suite à l'exercice du choix des créanciers entre ces trois options proposées : règlement immédiat de 30% de la somme restant due, règlement de 50% de la somme restant due en deux annuités ou poursuite des règlements. L'analyse des réponses des créanciers a conduit la société Alpha MOS à constater une réduction définitive de dette à hauteur de 422 K€

Rien ne permet d'affirmer que la société sera profitable dans les années à venir, la Société étant une société technologiquement innovante investissant une part importante de ses revenus dans des programmes de Recherche et Développement.

De tels investissements nécessitent classiquement des appels publics à l'épargne, aucune garantie de souscription n'étant connue d'avance à cet effet.

Pour pallier ce risque, il convient de rappeler qu'ont été réalisées au cours de l'année 2014 :

- une augmentation de capital en numéraire réservée à la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 € assortie d'une prime d'émission de 2.222.222,24 €,
- une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 € assortie d'une prime d'émission de 769.670,08 €

De plus une nouvelle augmentation de capital en numéraire est intervenue en novembre 2016 réservée à la société JOLT CAPITAL via le FCPI JOLT TARGETED OPPORTUNITIES par émission de 8 750 000 actions d'un montant nominal de 1 750 000 euros assorties d'une prime de d'émission de 1 750 000 euros.

7.6 Risques sociaux et risques liés aux personnels clés.

La réussite future de la Société et du Groupe repose en grande partie sur la pérennité dans leurs postes de ses personnels techniques, commerciaux et dirigeants clés ainsi que sur sa capacité à fidéliser ses collaborateurs, dotés de compétences techniques, commerciales et d'encadrement de haut niveau.

Il est précisé que la Société n'a jamais connu de grève et les relations sociales au sein de la Société sont considérées comme normales.

Toutefois, la concurrence est très forte notamment en ce qui concerne les ingénieurs spécialisés dans les nouvelles technologies et le départ de certains collaborateurs pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

7.7 Risques liés aux difficultés de recrutement

L'incapacité éventuelle de la Société à recruter des ingénieurs, commerciaux ou autres personnels pourrait avoir un impact significatif sur son plan de développement et son résultat d'exploitation.

7.8 Risques liés à la volatilité des cours de l'action «ALPHA MOS»

Les marchés financiers, et plus particulièrement le Segment C d'Euronext regroupant les petites capitalisations, sont extrêmement volatiles.

Le cours de l'action « ALPHA MOS » a été très volatile par le passé.

Pour l'avenir, il peut être sujet à des fluctuations importantes, à la fois pour des raisons liées à l'exploitation mais peut être aussi pour des raisons sans aucun rapport avec les performances opérationnelles de la Société.

Cela peut avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la Société et sur sa capacité à lever des nouveaux capitaux.

7.9 Risques liés aux délits d'initiés

Un (1) salarié ou administrateur pourrait bénéficier d'une information privilégiée relative à la société ALPHA MOS et à son activité et intervenir sur le titre « ALPHA MOS ».

Cela pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

7.10 Risques liés aux obligations des dirigeants à l'égard de leurs titres

La société ALPHA MOS est une société cotée, qui de ce fait répond à certaines règles ou recommandations spécifiques relatives aux obligations des dirigeants vis-à-vis du titre « ALPHA MOS », définies notamment par l'AMF et le Code Monétaire et Financier.

Le non-respect de ces recommandations AMF ou des obligations légales pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

7.11 Risques juridiques

La société et le groupe ALPHA MOS ne sont soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative spécifique.

A la connaissance du Conseil d'administration, il n'existe pas, en dehors des litiges ayant fait l'objet de provisions dans les comptes, de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

Toutefois, les risques juridiques significatifs existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droit commercial et économique, droit des sociétés, droit de la propriété intellectuelle etc.) et concernent la société ALPHA MOS au même titre qu'une autre société anonyme impliquée dans les nouvelles technologies, internationalisée et cotée en Bourse sur un marché réglementé.

La principale mesure prise par la société ALPHA MOS afin de se garantir contre les divers risques de nature juridique consiste à souscrire des polices d'assurance couvrant ces risques.

La politique de couverture, compte tenu de la taille de la société ALPHA MOS et du groupe, n'est toutefois pas formalisée au sein de la Société.

La Société et/ou ses filiales bénéficient à ce jour des contrats d'assurance suivants :

- Contrat d'assurance Responsabilité Civile dans le monde entier (couverture en RC professionnelle et couverture en RC produit),
- Contrat d'assurance multirisque industrielle (locaux et pertes d'exploitation) pour ses implantations françaises,
- Contrat d'assurance bris de machine pour ses implantations françaises,
- Contrat d'assurance flotte automobile pour ses implantations françaises.

Chaque filiale bénéficie par ailleurs de contrats d'assurance locaux destinés à couvrir leurs risques propres.

Par ailleurs, la société ALPHA MOS, s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser notamment la rédaction des contrats et tous les contentieux.

7.12 Risques liés à la propriété intellectuelle et à la R&D

La société ALPHA MOS a déposé de nombreux brevets aux USA et en Europe.

De même, certains des logos et marques utilisés par la Société ont été déposés en France et dans divers pays étrangers.

Toutefois, la Société pourrait subir les conséquences d'une contrefaçon de la part d'un tiers de ses brevets, marques, de sa technologie ou de son savoir-faire, ou d'une éventuelle action en justice d'un tiers contestant un élément de la propriété intellectuelle de la Société, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

De même, la Société bénéficie de la mesure fiscale du crédit d'impôt recherche (CIR) qui a pour but de baisser pour les entreprises le coût de leurs opérations de recherche-développement.

Toutefois, le caractère technique et scientifique des projets de dépenses de recherche présentés par la Société peut être remis en cause par l'administration fiscale et lesdits projets pourraient à ce titre ne plus être éligibles au crédit d'impôt recherche.

7.13 Risques liés au recouvrement des créances clients

La Société n'est pas à l'abri de la défaillance financière significative d'un client qui, devenu insolvable, ne serait plus en mesure de régler ses créances.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

7.14 Risques liés aux fournisseurs

La Société travaille avec plusieurs fournisseurs qui sont :

- soit des fabricants, bureau d'études, fournisseurs de technologies intégrées,
- soit des fournisseurs de licences et de maintenance dans le cadre de l'activité Intégration de la Société.

L'interruption de l'un (1) de ces contrats ou la défaillance de l'un de ces fournisseurs pourraient avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

7.15 Risques liés aux acquisitions potentielles

La Société pourrait accélérer son développement dans le monde en réalisant des opérations de croissance externe.

Ces opérations risqueraient d'entraîner une dilution du capital, la prise en charge de nouvelles dettes et la nécessité de respecter les critères de valorisation des goodwill définis au sein de l'IAS 36¹.

De plus, la Société risquerait de ne pas être à même d'intégrer ces nouvelles structures, françaises ou internationales en son sein, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

7.16 Risques liés à l'élaboration des comptes consolidés

La Société ALPHA MOS publie des comptes consolidés regroupant ses états financiers et ceux de ses filiales.

L'élaboration de ces comptes est délicate du fait de la complexité du référentiel International Financial Reporting Standards (IFRS)² de consolidation, de leur évolution, de l'éloignement des filiales étrangères, de la référence à des réglementations et des règles fiscales différentes des règles françaises.

Ce processus d'élaboration présente donc des risques d'erreur ou d'omission.

7.17 Risques liés à des actes de détournement ou de malveillance

¹ IAS 36 « dépréciation d'actifs » a été homologuée antérieurement par le règlement CE n° 2236/2004 du 29 décembre 2004. La version d'IAS 36 a été publiée dans le règlement CE n° 1126/2008. L'IAS trouve son origine dans l' International Accounting Standards Board (IASB), organisme international chargé de l'élaboration des normes comptables internationales IAS/IFRS.

² Les normes internationales d'information financière, ou NIIF, plus connues au sein de la profession comptable et financière sous leur nom anglais de International Financial Reporting Standards ou IFRS sont des normes comptables, élaborées par le Bureau des standards comptables internationaux (International Accounting Standards Board ou IASB en anglais) destinées aux entreprises cotées ou faisant appel à des investisseurs afin d'harmoniser la présentation et la clarté de leurs états financiers.

La Société ou l'une de ses filiales pourrait subir, de la part de l'un de ses employés ou d'un autre tiers, un détournement de fonds ou une fraude.

Cela obérerait la trésorerie de la société et peut être aussi du groupe, et à ce titre pourrait avoir un effet négatif sur son patrimoine.

7.18 Risques environnementaux

A la connaissance du Conseil d'administration, l'activité de la Société et de ses filiales ne génère aucun risque environnemental.

Toutefois, il existe un risque que de nouvelles réglementations relatives à l'environnement et/ou au traitement des déchets s'appliquent à l'entreprise, aussi bien sur les produits développés et commercialisés que sur les obligations applicables à l'entreprise dans l'exercice de son activité et aient un impact sur son chiffre d'affaires, son résultat et son patrimoine.

8. RESPONSABILITE SOCIALE

8.1 Effectifs

Au 31 décembre 2016, l'effectif du Groupe Alpha MOS se composait de 49 personnes, y compris le mandataire social.

La répartition géographique est la suivante :

France	32 personnes dont le dirigeant
Etats Unis	4 personnes
Japon	8 personnes
Chine	5 personnes

Des précisions sont fournies à cet effet dans le Rapport sur la responsabilité Sociale et Environnementale du 31 décembre 2016.

8.2 Réglementation sociale

La société mère applique la Convention Collective de la Métallurgie.

Un accord 35 heures est en vigueur dans l'entreprise.

La société ne dispose pas de Comité d'entreprise mais il existe des délégués du personnel.

8.3 Masse salariale

La masse salariale de la société Alpha MOS en France, charges sociales incluses, a représenté sur l'exercice 2.652 K€.

Les charges de personnel du groupe ressortent à 3.371 K€ contre 3.885 K€ au 31 décembre 2015, étant précisé que les couts liés au plan de licenciement économique sont positionnés dans les autres charges non courantes à hauteur de 517 K€.

Les rémunérations sont établies dans le respect de la législation locale.

Il n'existe pas d'accord de participation ou d'intéressement.

9. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

L'activité exercée par Alpha MOS ne présente pas de risques particuliers pour l'environnement.

Compte tenu de la taille de l'entreprise, l'activité de l'entreprise tant en France qu'à l'étranger n'a pas d'impact significatif sur la consommation de ressources.

L'activité ne génère pas de rejets de substances susceptibles d'affecter l'environnement ou de porter atteinte à l'équilibre biologique.

Compte tenu des difficultés traversées au cours des exercices passés, la société n'a pu engager d'action particulière en matière de développement durable.

De même, et compte tenu de ces circonstances, la Société n'est pas en mesure de fournir les informations prévues par l'article R225-105-1 du Code de commerce.

Enfin, il est encore rappelé que, au titre des anciennes activités de PERICHROM, la société peut être amenée à récupérer et retraiter des sources radioactives intégrées dans des instruments qui ne sont plus commercialisés.

Elle s'appuie à cet effet sur des prestataires extérieurs qualifiés et habilités.

Des précisions sont fournies à cet effet dans le Rapport sur la responsabilité Sociale et Environnementale 2016.

10. ECONOMIE CIRCULAIRE

- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Compte tenu de ses activités, la société Alpha MOS n'est pas directement concernée par la lutte contre le gaspillage alimentaire et n'a donc pas pris d'engagement spécifique en la matière.

- Mesures mises en œuvre en vue de la réutilisation ou d'autres formes de valorisation des déchets, en plus des mentions déjà prévues relatives aux mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

La société Alpha MOS est adhérente à l'association RECYLUM qui est chargée de la valorisation et du recyclage des produits.

11. CHANGEMENT CLIMATIQUE

La société ne produit pas de biens qui émettent des gaz à effet de serre.

12. ADMINISTRATION DE LA SOCIETE - REMUNERATIONS

12.1 Conseil d'Administration

Votre Société est administrée par un Conseil d'Administration de six (6) membres.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni douze (12) fois à savoir sur la période concernée :

Le 21 avril 2016	réunion physique
Le 12 mai 2016	réunion physique
Le 10 juin 2016	réunion physique
Le 27 juin 2016	réunion physique

Le 18 juillet 2016	réunion physique
Le 25 août 2016	réunion physique
Le 26 août 2016	réunion physique
Le 22 septembre 2016	réunion physique
Le 28 septembre 2016	réunion physique
Le 28 octobre 2016	réunion physique
Le 3 novembre 2016	réunion physique
Le 14 décembre 2016	réunion physique

12.2 Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux.

M. Jean-RINGOT, Président Directeur Général du 21 avril 2016 au 26 août 2016, n'a pas perçu de rémunération au titre de son mandat.

M. Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général du 1^{er} décembre 2015 au 21 avril 2016, n'a pas perçu de rémunération au titre de cette période.

M. Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général depuis le 26 août 2016, a perçu une rémunération à compter du 26 août 2016 :

	31/12/2016	31/12/2015
Traitement PDG avantages en nature compris (en euros)	34 872	166 590
Jetons de présence décaissés en 2016 pour l'ensemble des administrateurs (au titre de l'année 2015)	9 000	-
Jetons de présence décaissés en 2016 pour l'ensemble des administrateurs (au titre de l'année 2016)	33 000	-
Total	76 872	166 590

(Le montant du traitement de l'année 2015 concerne l'ancien PDG Monsieur Mifsud.)

Au titre de son mandat de Président Directeur Général de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, qui détient 42.94 % du capital d'Alpha MOS, Monsieur Jean-Paul ANSEL a perçu la rémunération suivante :

	Exercice 2015	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2016
	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé
rémunération fixe DMS	175 000 €	175 000 €	190 000 €	190 000 €
rémunération variable	-	-	-	-
rémunération pluriannuelle	-	-	-	-
rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
jetons de présence DMS	5 000 €	5 000 €	1 000 €	1 000 €
avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	180 000 €	180 000 €	191 000 €	191 000 €

Aucune rémunération variable n'est prévue.

Il n'existe pas d'engagements de retraite, autres que les régimes de retraite de base et les régimes de retraites complémentaires obligatoires, ou autres avantages viagers pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

12.3 Mandats exercés

Nom :	Jean- Paul ANSEL
Mandat actuel :	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Président et administrateur de BoydSense (société américaine)
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	<p><u>En France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Président Directeur Général de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS (société cotée) ➤ Président de la SAS APELEM ➤ Gérant de la société EURL MEDILINK ➤ Gérant de la SCI JPS IMMO <p><u>A l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Président d'APELEM KOREA ➤ Président d'APELEM Espagne ➤ Administrateur Délégué de la société GSE HOLDING
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Néant

Nom :	Jean RINGOT
Mandat actuel :	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	<p><u>En France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gérant de la SCI RIRO ➤ Gérant de la SCI MONTGARDIN
Autres mandats et fonctions exercés et ayant pris fin :	Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la société Alpha MOS du 21 avril 2016 au 26 aout 2016
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Néant

Nom :	See-Nuan SIMONYI
Mandat actuel :	Administratrice
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	<p><u>En France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Administratrice de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS (société cotée)
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	

Nom :	Olivier SICHEL
Mandat actuel :	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	<u>En france :</u> Président de OS Conseil Administrateur de Cab 5-4 <u>A l'étranger :</u> Administrateur de Assia
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société ::	
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Administrateur d'Inside Secure PDG de LeGuide.Com

Nom :	Hélène RELTGEN
Mandat actuel :	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société ::	Néant
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Néant

Nom :	Laurent SAMAMA
Mandat actuel :	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	<u>En France :</u> Président de la SAS BLUEWATT france <u>A l'étranger :</u> <u>Administrateur COMMPROVE (Irlande)</u>
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société ::	
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Président de la SAS NEC FRANCE

12.4 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration fait l'objet d'un rapport spécial en application de l'article L225-37 du Code de commerce.

Il est néanmoins rappelé que le Conseil n'a pas procédé à la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

13. AFFECTATION DES RESULTATS

Affectation du résultat de l'exercice

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée des actionnaires d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 164.762 €, au compte « Report à nouveau ».

14. INFORMATIONS REGLEMENTEES

Dans le présent chapitre, nous portons à votre connaissance diverses informations dont la communication est requise par la loi.

14.1 Dépenses et charges non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du CGI, nous vous indiquons qu'il n'a pas été comptabilisé de dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du C.G.I. pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

14.2 Dividendes distribués au cours des trois exercices précédents

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois (3) derniers exercices.

14.3 Conventions règlementées

Conventions relevant de l'article L 225-38 mises en œuvre au cours de l'exercice

Convention de prestations de service intragroupe avec la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Personnes intéressées : Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général d'Alpha MOS et Président Directeur Général de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, Madame See Nuan SIMONYI, administratrice de d'Alpha MOS et de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Convention de prestations de service intragroupe avec la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Aux termes de cette convention, conclue pour l'exercice 2016 et autorisée par le Conseil d'administration d'Alpha MOS du 14 décembre 2016, DMS a fourni à Alpha MOS assistance et conseil dans les domaines de la gestion administrative, financière, commerciale, et dans le domaine de la Recherche et Développement.

Alpha MOS a constaté une charge de 120 000 € HT pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, en exécution de cette convention.

Protocole d'accord transactionnel

Personnes intéressées : Jean-Christophe MIFSUD et sa Holding personnelle PIO HOLDING, du fait de la détention de plus de 10 % du capital d'Alpha MOS.

Modalités principales de l'accord transactionnel :

Aux termes d'un protocole transactionnel conclu le 30 juin 2016 entre Monsieur Jean-Christophe MIFSUD et la société ALPHA MOS, monsieur Jean Christophe Mifsud s'est engagé à se désister de toutes actions judiciaires envers la société Alpha MOS.

En contrepartie de la renonciation par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD aux actions intentées devant le Tribunal de commerce de Toulouse et le Tribunal de Grande Instance de Paris, la société Alpha MOS lui a versé à titre de dommages et intérêts transactionnels, forfaitaires, globaux et définitifs la somme de 300 000 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs

Conventions avec la société BOYD SENSE

Personne intéressée : Monsieur Jean PAUL ANSEL, Président Directeur Général d'Alpha MOS et Président de BOYD SENSE.

1- Accord de licence (License agreement) en date du 23 septembre 2015

Au titre de cet accord Alpha MOS a concédé à BOYD SENSE une licence exclusive mondiale à durée illimitée en vue d'exploiter les technologies d'analyses des gaz dont Alpha MOS détient ou détiendra la propriété intellectuelle.

Le montant des redevances est calculé comme suit :

Jusqu'à 1.000.000 \$: 6% du CA de BOYD SENSE

De 1.000.000 \$ à 10.000.000 \$: 4% du CA de BOYD SENSE

Au-delà de 10.000.000 \$: 4% du CA de BOYD SENSE

Au titre de l'exercice 2016, aucune redevance n'a été facturée (Aucune redevance n'a été facturée non plus au titre de l'exercice 2015).

2- Prêt obligataire convertible

Aux termes d'un accord en date du 23 septembre 2015, Alpha MOS a consenti à BOYD SENSE un prêt obligataire convertible permettant à BOYD SENSE de bénéficier, au titre du paiement de sommes dues à Alpha MOS en exécution du contrat License and R&D Services Agreement, d'une option entre un paiement en numéraire ou en action de BOYD SENSE à émettre.

Ce prêt d'un encours de 261 K€ au 31 décembre 2016 (inchangé par rapport au solde du 31 décembre 2015), est rémunéré à un taux d'intérêt de 5%. L'encours de ce prêt ainsi que les intérêts sont intégralement dépréciés dans les comptes sociaux d'Alpha MOS.

3- Avance en compte courant

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, Alpha MOS a procédé au versement de la somme de 455 000 USD (407 K€) à BOYD SENSE à titre d'avance en compte courant.

(Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, Alpha MOS avait déjà procédé au versement de la somme de 843 K€ à BOYD SENSE à titre d'avance en compte courant).

Compte tenu des écarts de conversion, le solde du compte courant s'élève à 1 303 K€ au 31 décembre 2016, et il est totalement déprécié dans les comptes sociaux d'Alpha MOS.

4- Accord de R & D

Aux termes de cet accord (License and R&D Services Agreement) Alpha MOS s'est engagée à effectuer, à la demande de BOYD SENSE et après accord entre les parties, des prestations de services de recherche et développement

Les prestations effectuées sont facturées par Alpha MOS à hauteur du coût de revient augmenté de 10 %.

Cet accord prévoit également que BOYD SENSE sera seule titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les technologies développées pour son compte par Alpha MOS dans le cadre de l'accord.

Aucun produit n'a été comptabilisé par Alpha MOS en exécution de cette convention au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, du fait de la suspension de l'accord au titre de cette période.
(Au titre de l'exercice 2015, les prestations refacturées s'élevaient à 494 K€ HT)

5- Refacturations

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2015, Alpha MOS a procédé à la refacturation de frais techniques et logistiques à BOYD SENSE. Les prestations effectuées étaient facturées par Alpha MOS à hauteur du coût de revient augmenté de 10 %.

Aucun produit n'a été comptabilisé par Alpha MOS en exécution de cette convention au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, du fait de la suspension de l'accord au titre de cette période.
(Au titre de l'exercice 2015, le montant des frais refacturés s'est élevé à 377 K€ HT).

14.4 Informations sur le capital social

Au 31 décembre 2016, le capital social était composé de 33 485 474 titres d'une valeur nominale de 0,2 €.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,20 €	23 121 161	10 364 313	-	33 485 474

Au 31 décembre 2016, il reste 32.198 titres autodétenus comme au 31 décembre 2015.

La société n'a pas connaissance et n'a pas été informée d'accord ou de pacte conclu entre les actionnaires.

Tableaux de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice :

Nom et prénom	SICHEL Olivier
Qualité	administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	26 668 nc

Nom et prénom	RELTGEN Hélène
Qualité	administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	6 000 nc

14.5 Droits de vote

Il est rappelé que :

- les actions inscrites au nominatif depuis au moins deux (2) ans bénéficient d'un droit de vote double.
- Les actions détenues par la société sont privées de droit de vote (actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité)

Au 31 décembre 2016, le nombre de droits de vote était le suivant :

	31/12/2016
Nombre actions composant le capital de la société	33.485.474
Nombre de droits de vote théoriques	41.657.848
Nombre de droits de vote net	41.625.650
Nombre de votes doubles	8.172.374
Titres auto détenus	32.198
Nominatif	28.218.167
Porteur	5.299.975

Ce chiffre est calculé sous déduction des actions privées de droit de vote (actions du contrat de liquidité – après la résiliation du contrat de liquidité, les actions auto-détenues demeurent privées de droit de vote).

Conformément à l'article L233-8 du Code de Commerce et au Règlement Général de l'AMF, ces données sont publiées lors de chaque modification.

14.6 Principaux actionnaires - Seuil

Outre les obligations de déclaration de franchissement de seuil prévues par le Règlement Général de l'AMF, les Statuts de votre société (article 11) prévoient l'obligation de déclaration à la société de franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil de deux (2) %.

Au 31 décembre 2016, la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Total droits de vote exerçables	% droits de vote
Diagnostic Medical Systems (DMS)	14 379 830	42,94%	20 799 906	49,93%
JOLT TARGETED OPPORTUNITIES FCPI	8 750 000	26,13%	8 750 000	21,00%
Concert LOSTIE DE KERHOR (1)	1 656 225	4,95%	2 430 285	5,83%
Jean Christophe MIFSUD	802 206	2,40%	1 604 412	3,85%
PIO HOLDING (Jean Christophe MIFSUD)	2 286 837	6,83%	2 286 837	5,49%
JP INVEST	158 307	0,47%	316 614	0,76%
Jean Paul ANSEL (2)	1	0,00%	1	0,00%
Jean RINGOT (3)	1	0,00%	1	0,00%
Nuan SIMONYI (3)	1	0,00%	1	0,00%
Olivier SICHEL (3)	26 668	0,08%	26 668	0,06%
Helene RELTGEN (3)	6 000	0,02%	6 000	0,01%
Auto Détention	32 198	0,10%	-	0,00%
Flottant	5 387 200	16,09%	5 437 123	13,05%
TOTAL	33 485 474	100,00%	41 657 848	100,00%

(1) Il existe un Concert entre M et Mme Hervé LOSTIE de KERHOR.

(2) Président du conseil d'administration

(3) Administrateur

La société n'a pas eu connaissance d'évolution depuis cette date.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne possède plus de cinq (5) % du capital social ou des droits de vote à la clôture de l'exercice.

14.7 Délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en application de l'article L225-129-2 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant en matière extraordinaire, a consenti diverses autorisations au Conseil d'Administration aux fins de donner accès au capital social.

Au cours de l'exercice il n'y a eu aucun renouvellement et aucun exercice d'action.

Ces programmes et leur état d'utilisation au 31 décembre 2016 sont détaillés ci-dessous :

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Date du conseil d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2016	0
Nombre d'actions annulées au 31 décembre 2016	46 000
Solde d'actions à souscrire au 31 décembre 2016	Néant

Bons de souscriptions d'actions

Date d'assemblée	24 octobre 2014
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 octobre 2014
Date d'expiration des derniers BSA	29 avril 2016
Prix de souscription	0,36 €
Nombre actions souscrites au 31/12/2015	1 831 736
Nombre actions souscrites du 1er janvier au 29 avril 2016	1 614 313
Solde actions à souscrire au 31/12/2016	Néant

14.7.1 Récapitulatif au 31 décembre 2016

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont membre du C. Administration
Option 2009	3,24 €	0	0
BSA 2014	0,36 €	0	0
Total		0	0

Par ailleurs, de nouvelles autorisations ont été mises en place par l'assemblée générale du 26 aout 2016,

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les délégations en vigueur au 31 décembre 2016 :

Nature de la Délégation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations des délégations réalisées les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
			(en €)			
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	26/08/2016	26/10/2018	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public *	26/08/2016	26/10/2018	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier *	26/08/2016	26/10/2018	20% du capital social	-	-	20% du capital social
Autorisation de fixer le prix dans la limite de 10% du capital des autorisations avec suppression du DPS**	26/08/2016	26/10/2018	10% du capital social / an	-	-	10% du capital social / an
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit de catégorie de bénéficiaires*** [1]	26/08/2016	26/02/2018	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26/08/2016	26/10/2018	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	26/08/2016	26/10/2018	15% de l'émission initiale	-	-	15% de l'émission initiale
Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature	26/08/2016	26/10/2018	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Attribution d'actions gratuites	26/08/2016	26/10/2019	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	26/08/2016	26/10/2018	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes	26/08/2016	26/02/2018	10% du capital social	-	-	10 % du capital social
Utilisation des délégations en période d'offre publique	26/08/2016	26/02/2018	NA	NA	NA	NA

[1] Les catégories de bénéficiaires concernées sont :

- les sociétés industrielles ou commerciales du secteur médical ou sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur médical (en ce compris, notamment, tout FCPR, FCPI ou FIP) dans la limite d'un maximum de 149 souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 20.000 euros (prime d'émission incluse) ;

- les sociétés, sociétés d'investissement, fonds d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers qui peuvent investir dans des sociétés françaises cotées sur les marchés Euronext ou Alternext et qui sont spécialisés dans les émissions obligataires structurées pour entreprises petites ou moyennes ;

- toute personne ayant la qualité de salarié, de consultant, de dirigeant et/ou de membre du Conseil d'administration, à l'exclusion de tout membre, personne morale de droit français, du Conseil d'administration de la Société ;

- les créanciers détenant des créances liquides et exigibles sur la Société ayant exprimé leur souhait de voir leur créance convertie en titres de la Société et pour lesquels le Conseil d'administration jugerait opportun de compenser leur créance avec des titres de la Société, dans la limite d'un maximum de 10 souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 100.000 euros (prime d'émission incluse).

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale du 26 août 2016 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponibles sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com>.

Aucune des délégations ci-avant décrites n'a été utilisée au 31 décembre 2016 ni à la date d'arrêts des comptes consolidés.

14.8 Programme de rachat d'actions

Il a été mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 31 mars 2015 d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à acheter des actions de la société dans la limite de 10 % du capital.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette possibilité.

En conséquence, au 31 décembre 2016, la société ne détenait aucune de ses actions, à l'exception de celles détenues au titre du contrat de liquidité.

14.9 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux payés par le Groupe

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires hors taxes des Commissaires aux Comptes du groupe correspondant aux prestations effectuées sur l'exercice clos le 31 décembre 2016.

	Deloitte & Associés 31/12/2016	DDA 31/12/2016
Honoraires de certification des comptes individuels et consolidés	37.740 €	17.000 €
Autres prestations (liées à l'augmentation de capital)	30 000 €	-

Il n'a pas été établi en détail, les honoraires des missions de certification, d'examen des comptes individuels et consolidés.

14.10 Participation des salariés au capital

Nous vous précisons que, au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce, les salariés de la société et le personnel des sociétés liées ne détiennent aucune action de la société au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale tenue le 26 aout 2016 ayant rejeté une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée au bénéfice des salariés, celle-ci devra à nouveau se prononcer à ce titre au plus tard le 26 aout 2021.

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucune attribution complémentaire d'options de souscription ou d'actions gratuites n'est intervenue et qu'il n'y a pas lieu à rapport spécial.

14.11 Délais de paiement des fournisseurs

En application de l'article D441-4 du Code de Commerce, nous vous précisons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (en milliers d'euros) :

Exercice	Non échues	Echues depuis moins de 30 jours	Echues depuis 30 à 60 jours	Echues depuis plus de 60 jours
Au 31/12/2015	1.200	3	42	100
Au 31/12/2016	930	112	9	187

14.12 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	30/09/2013 12 mois	30/09/2014 12 mois	31/12/2014 3 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2016 12 mois
Capital social (en euros)	833 809	833 809	4 573 675	4 624 232	6 697 095
Nombre d'actions ordinaires	4 169 047	4 169 047	22 868 375	23 121 161	33 485 475
Nombre maximal d'actions futures à créer	251 000	33 000	33 000	33 000	-
Chiffre d'affaires H.T	6 357 453	4 557 990	1 265 853	5 652 046	4 834 331
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	- 857 464	- 1 214 258	- 350 584	176 231	- 436 039
Impôt sur les bénéfices	301 023	416 487	106 155	178 385	262 849
Participation des salariés due au titre l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	- 2 848 478	- 1 055 654	- 266 157	- 2 288 189	- 164 762
Résultat distribué	-	-	-	-	-
DONNEES PAR ACTION					
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	-0,21	-0,29	-0,02	0,01	-0,01
Résultat après impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	- 0,68	-0,25	-0,01	-0,10	0,00
Dividende attribué	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	53	44	39	44	34
Montant de la masse salariale	2 123 457	1 991 486	447 673	1 900 325	2 037 751
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	991 554	831 125	189 226	830 415	613 808

14.13 Mandats des commissaires aux comptes.

Nous vous précisons les mandats de chacun des commissaires aux comptes de la société Alpha MOS:

La société DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Etienne Alibert a été nommée à cette fonction par l'assemblée générale des actionnaires du 2 juin 2015, pour une durée de six (6) exercices et jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

La société BEAS, a été nommée commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale des actionnaires du 2 juin 2015, pour une durée de six (6) exercices et jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

La société DDA, Commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Marc Pedussaud, a été nommée à cette fonction par l'assemblée générale des actionnaires du 26 août 2016, pour une durée de six (6) exercices, et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes de l'exercice social devant se clôturer le 31 décembre 2021.

La société AXIOME ASSOCIES, commissaire aux comptes suppléant, représentée par Monsieur Steve AMAT, a été nommée à cette fonction par l'assemblée générale des actionnaires du 26 août 2016, pour une durée de six (6) exercices et jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice social devant se clôturer le 31 décembre 2021.

Le mandat de la société EURAUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Julien DUFFAU expirait à l'issue de l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 et n'a pas été renouvelé.

Le mandat de Monsieur Jean-Claude HEBRARD, Commissaire aux comptes suppléant expirait à l'issue de l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 et n'a pas été renouvelé.

Au bénéfice des observations qui vous sont présentées dans le présent rapport, nous vous remercions de bien vouloir approuver les projets de résolutions qui vous sont présentés qui reprennent les principaux points exposés.

Fait à Toulouse, le 26 Avril 2017
Le Président du Conseil d'Administration
Jean-Paul ANSEL

RAPPORT RSE ANNEE 2016 – ALPHA MOS

Sommaire

ALPHA MOS – RAPPORT RSE année 2016.....	82
Responsabilité sociale.....	83
Emploi et organisation du temps de travail	83
Formation	84
Rémunérations	84
Santé et sécurité au travail.....	84
Relations sociales et égalité de traitement	85
Respect des Droits de l’Homme et des principes fondamentaux de l’OIT.....	85
Responsabilité sociétale	85
Importance de la qualité et la performance des produits	85
Sous-traitance et fournisseurs.....	86
Impact territorial, économique et social.....	86
Prévention de la corruption	86
Actions de partenariat ou de mécénat.....	86
Responsabilité environnementale	86
Politique générale en matière d’environnement.....	86
Energie et changement climatique.....	87
Pollutions, émissions et utilisation durable des ressources.....	87
Gestion des déchets	87
Utilisation des sols et protection de la biodiversité	88

Conformément aux dispositions de l'article 225 de la loi Grenelle 2 de juillet 2010, amendé par la loi « Warsmann 4 » de mars 2012 et de son décret d'application du 24 avril 2012, ce rapport RSE rend compte des dispositions d'ordre social et environnemental de l'activité du Groupe Alpha MOS ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Ce rapport est organisé en 3 parties : notre responsabilité sociale, notre responsabilité sociétale, et notre responsabilité environnementale.

Responsabilité sociale

Emploi et organisation du temps de travail

Le Groupe Alpha MOS compte 49 employés au 31.12.2016, basés en France principalement, aux Etats-Unis et en Asie.

Effectif Alpha MOS 31.12.2016		
Pays	Nombre de salariés	
	Hommes	Femmes
France	19	13
Etats-Unis	1	3
Japon	7	1
Chine	3	2
TOTAL	49	

Répartition des effectifs sur Alpha Mos France par tranche d'âge		<i>Dont Hommes</i>	<i>Dont Femmes</i>
0 ans ≤ x < 35 ans	14	6	8
35 ans ≤ x < 50 ans	14	9	5
≥ 50 ans	4	4	0
TOTAL	32	19	13

La moyenne d'âge au sein d'Alpha MOS France est de 38,1 ans et l'ancienneté de 6,8 ans.

Dans les filiales d'Alpha MOS les salariés ont un rôle essentiellement commercial pour répondre aux besoins des clients locaux.

En France, 27 salariés sur 32 sont en contrat CDI, 3 en CDD et 1 en contrat de professionnalisation.

Pour l'année 2016, nous notons 19 départs dont : 13 dans le cadre du plan de licenciement économique, 3 démissions et 3 fins de CDD.

Un accord d'entreprise fixe le nombre d'heures travaillées à 35 heures par semaine.

Au 31/12/2016, 3 salariées en ayant fait la demande sont à temps partiel.

Les activités du Groupe ne nécessitent pas de recours au travail de nuit ou aux horaires décalés.

Aucun accord n'est signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Les journées d'absence des salariés dans les filiales ne sont pas suivies et ne peuvent donc pas être remontées au groupe.

Pour l'année 2016, le nombre de jours d'absence pour maladie est de 324 et le nombre de jours d'absence paternité/maternité s'élevé à 148.

Formation

Dans le Groupe, les formations et la transmission du savoir se font principalement en interne de nombreuses actions ont été menées en ce sens (sécurité laboratoire, administration des ventes, logistique...).

Pour 2016 les actions de formations réalisées en externe portaient principalement sur le déploiement du nouvel ERP X3 : 8 salariés ont été formés, 2 formations sauveteur secouriste du travail ont été dispensées ainsi que des sessions sur l'actualité juridique et la santé, sécurité au travail.

Rémunérations

En 2016 les rémunérations brutes de la société Alpha MOS en France, se sont élevées à 1.450K€ contre 1 846 k€ en 2015. L'évolution des rémunérations est à relier de manière directe avec le plan de sauvegarde de l'emploi et au non renouvellement de postes démissionnaires.

Les rémunérations sont établies dans le respect de la législation locale.

Santé et sécurité au travail

Le Groupe est attentif aux conditions de santé et de sécurité au travail de ses salariés. Sur le site de Toulouse, où se déroulent la réception, le montage et les tests des appareils vendus ainsi que les analyses en laboratoire. Un responsable Sécurité est en chargé d'assurer la bonne application des règles de sécurité.

Les risques en matière de sécurité des employés liés à l'activité du Groupe sont limités. Concernant les risques liés à l'usage de l'électricité au niveau des tests des appareils, les compétences des

salariés et l'habilitation électrique sont autant de moyens de limiter ces risques. Au niveau des nuisances sonores, les personnes travaillant dans les zones de bruit sont équipées de protections auditives.

Le document unique sur les risques professionnels a fait l'objet d'une révision annuelle.

Tous les documents liés à la sécurité et la santé au travail sont disponibles et accessibles sur un réseau commun pour l'ensemble des salariés de la société.

Aucun accident du travail avec arrêt n'a été constaté en 2016. De même, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée en 2016.

Relations sociales et égalité de traitement

En France l'effectif étant inférieur à 50 salariés, l'entreprise ne dispose pas de comité d'entreprise ni de CHSCT mais des délégués du personnel représentent les salariés. Les représentants du personnel et le management y compris le Dirigeant se rencontrent mensuellement.

En dehors de l'accord sur le temps de travail, aucun autre accord d'entreprise n'a été signé ou n'est en vigueur en 2016.

Alpha MOS accorde une grande importance à la l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la lutte contre toutes les formes de discrimination. Le Groupe favorise l'emploi de salariés locaux pour ses bureaux à l'étranger.

Alpha MOS emploie un travailleur handicapé mais a également recours à des entreprises du secteur protégé pour des travaux d'imprimerie. La société envisage d'étendre ce recours à d'autres activités.

Respect des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de l'OIT

L'entreprise est attachée au respect des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de l'OIT et veille au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail.

Le Groupe s'assure également que le salaire minimum de chaque pays est respecté pour l'ensemble des collaborateurs. L'entreprise interdit formellement le travail des enfants, le recours au travail forcé, et lutte contre toutes les formes de discriminations au travail.

Responsabilité sociétale

Importance de la qualité et la performance des produits

La qualité et la performance de nos appareils constituent la première priorité du Groupe. Afin de garantir une satisfaction élevée des clients, cette exigence de qualité et de performance forme le fil directeur de toute la chaîne de valeurs de l'entreprise, depuis la contractualisation avec un fournisseur ou un sous-traitant jusqu'à l'accompagnement et la formation de nos clients sur leurs appareils nouvellement achetés.

Nos produits ne représentent pas un danger pour la santé ou la sécurité de nos clients.

Sous-traitance et fournisseurs

Hormis le produit Héraclès faisant l'objet de sous-traitance dans une entreprise située dans le sud-ouest de la France, l'ensemble de nos appareils d'analyse est assemblé par des sous-traitants français (ils assemblent des petits éléments et envoient à notre Groupe des grands ensembles). Les grands ensembles sont ensuite assemblés dans notre salle de montage à Toulouse. Les pièces proviennent de Suisse, d'Espagne, des Etats-Unis et du Japon. Une fois monté, chaque appareil est testé et étalonné manuellement par un salarié qualifié d'Alpha MOS selon un protocole de tests strict.

Le choix de sous-traitants et de fournisseurs français est un gage de respect de législations sociales et environnementales strictes. La qualité et la conformité des produits restent l'axe majeur et prioritaire de sélection et de négociation avec eux. En outre, la spécificité des technologies et des composants requis pour nos appareils limite le nombre de fournisseurs et sous-traitants.

Impact territorial, économique et social

Près des ¾ des employés d'Alpha MOS sont domiciliés en région toulousaine. De même, la priorité concernant le choix des sous-traitants auxquels le Groupe fait appel est donnée à des fournisseurs régionaux ou Français.

Les activités d'Alpha Mos génèrent donc une dynamique économique et sociale au-delà de ses propres locaux.

Prévention de la corruption

Les activités d'Alpha MOS ne sont pas sujettes à des problématiques de corruption. Néanmoins, afin de minimiser les risques de corruption, le service achat, les équipes commerciales et de direction sont sensibilisées aux situations pouvant générer un risque de corruption.

Actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe n'a pas conclu d'action de partenariat ou de mécénat avec une organisation externe au cours de l'année 2016. A noter que des stagiaires de l'école de Chimie de Toulouse sont régulièrement embauchés pour des activités de laboratoire.

Responsabilité environnementale

Politique générale en matière d'environnement

L'activité exercée par Alpha MOS ne présente pas de risques significatifs pour l'environnement. La démarche environnementale de l'entreprise se concentre sur l'intégration des problématiques environnementales dans le management interne et dans la relation client.

Les appareils conçus et commercialisés par Alpha MOS sont porteurs d'innovations environnementales qui font progresser la surveillance et la maîtrise des effluents chimiques et odorants. Par exemple, les nez électroniques permettent de suivre en continu les émissions de composés chimiques et les nuisances olfactives provenant de sites industriels. Selon leur programmation, ils permettent de prévoir en temps réel les conséquences sur le voisinage de

pollutions odorantes, ou d'économiser les ressources en eau, en énergie et en produits chimiques. Grâce à ces outils innovants, Alpha MOS a été récompensée en avril 2013 par le Trophée de l'Innovation, remis par la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie lors du 4^e Forum national des éco-entreprises 2013.

Le Groupe n'a pas passé de provisions pour risque en matière d'environnement sur l'exercice 2016.

Energie et changement climatique

Les consommations d'énergie du site toulousain du Groupe (65,3% de l'effectif total) se limitent à l'électricité pour les appareils d'analyse du laboratoire, les outils de tests et d'étalonnage des appareils reçus des sous-traitants, le chauffage et l'éclairage. Le recours aux énergies renouvelables dépend du mix énergétique du fournisseur d'électricité EDF.

Les consommations sur les autres sites du Groupe ne sont pas encore suivies et reportées au siège.

Des actions de sensibilisation ont été menées en 2016 auprès des employés pour réduire la consommation d'électricité par des gestes simples (éteindre la lumière, éviter les courants d'air et les déperditions de chaleur, réduire la température de chauffage, etc...).

Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées à la consommation de carburants lors du transport des appareils et par les déplacements des collaborateurs. Ces émissions ne sont aujourd'hui pas quantifiées par le Groupe. D'autre part, la situation géographique des bureaux et laboratoires n'est pas jugée sensible vis-à-vis des conséquences du changement climatique.

Pollutions, émissions et utilisation durable des ressources

Du fait de la nature des activités du Groupe, les risques de pollution liés aux rejets dans l'eau et le sol sont limités. Les tests réalisés par les appareils nécessitent de faibles quantités d'eau contenant et parfois des solvants. En effet, 80% des éléments testés dans le laboratoire d'Alpha MOS ne sont pas dénaturés ni extraits. De plus, les consommations d'eau du Groupe, hormis les tests en laboratoire, se limitent aux usages domestiques qui ne mettent pas en péril les ressources locales en eau.

Enfin, l'impact d'Alpha MOS sur les populations riveraines en termes de nuisances olfactives, sonores ou visuelles est très réduit voire inexistant.

Gestion des déchets

Les activités du Groupe, non industrielles, génèrent peu de déchets. Sur le site toulousain, des containers permettent de trier les déchets chlorés des déchets non chlorés. Les produits testés avec de l'huile ou des solvants sont stockés dans des bidons avant d'être traités en déchetterie.

Depuis 2013, le Groupe fait appel à deux prestataires locaux de traitement de déchets pour la gestion, l'enlèvement et le recyclage de ses déchets. Alpha MOS s'attache tout particulièrement à recycler et réutiliser au maximum ses appareils d'analyse. Dans le laboratoire, des appareils datant de plusieurs années permettent de réaliser des analyses de haute qualité. En fin de vie, ces appareils sont démontés et les pièces détachées sont réutilisées sur d'autres appareils de mesure. Cette réutilisation ultime permet l'économie de matières et de ressources de manière substantielle.

Lors de l'envoi des appareils ou de la réception de pièces de nombreux cartons sont stockés puis récupérés par une entreprise pour être recyclés.

En 2016, la société a contracté avec un Eco-organisme agréé par les Pouvoirs Publics dédié à la gestion et à la collecte de déchets pour les équipements électriques professionnels. Alpha MOS adhère à cet organisme afin de répondre aux obligations nées de la réglementation DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Les délégués du personnel ont contribué à sensibiliser les salariés au gaspillage lié à l'impression de document afin de diminuer la consommation inutile de papier.

Utilisation des sols et protection de la biodiversité

Les activités d'Alpha MOS sont situées en zones urbaines ou péri-urbaines, avec un impact limité sur la nature des sols et leur usage. Elles n'engendrent pas de risques directs significatifs sur les écosystèmes.

Tableau de correspondance Article 225 de la Loi Grenelle 2

<p>Article 225 de la Loi Grenelle 2</p> <p>-</p> <p>Politique (sociale, sociétale et environnementale)</p> <p>Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable</p>
--

SOCIAL	
a) Emploi	
L'effectif total	P2
La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	P2
Les embauches et les licenciements	P2
Les rémunérations et leur évolution	P3
b) Organisation du travail	
L'organisation du temps de travail	P2
L'absentéisme	P3
c) Relations sociales	
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui	P3
Le bilan des accords collectifs	P3
d) Santé et sécurité	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	P3
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	<u>P3</u>
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	P3
e) Formation	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	P3
Le nombre total d'heures de formation	P3

f) Egalité de traitement	
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	P3
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	P3
La politique de lutte contre les discriminations	P3
g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT relatives :	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	P3
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
A l'abolition effective du travail des enfants	

SOCIÉTAL

a) Impact territorial, économique et social de l'activité	
En matière d'emploi et de développement régional	P4
Sur les populations riveraines et locales	P4
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société	
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	P4
Les actions de partenariat ou de mécénat	P4
c) Sous-traitance et fournisseurs	
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	P4
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale	P4
d) Loyauté des pratiques	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	P4
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	P4
e) Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme	P3

ENVIRONNEMENT

a) Politique générale en matière environnementale	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	P4
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	P3
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.	P4
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	P5
b) Pollution et gestion des déchets	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	P5
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	P5
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	P5

c) Utilisation durable des ressources	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	<u>P5</u>
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	P5
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	P5
L'utilisation des sols	P5
d) Changement climatique	
Les rejets de gaz à effet de serre	P5
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	P5
e) Protection de la biodiversité	
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	P5

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2016 ET ANNEXES

BILAN - ACTIF

	<i>Valeurs Brutes</i>	<i>Amortissements Provisions</i>	<i>Valeurs Nettes au 31/12/2016</i>	<i>Valeurs Nettes au 31/12/2015</i>
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				24 829
Frais de recherche et développement	619 303	619 303		
Concessions, brevets et droits similaires	336 014	276 000	60 015	53 948
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 356 270	590 859	1 765 411	958 194
Avances et acomptes sur immob. incorp.	67 797		67 797	66 946
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations, matériel et outil. indust.	891 060	754 421	136 640	115 898
Autres immobilisations corporelles	372 468	315 379	57 089	70 047
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations (évaluées méth. mise éq.)				
Autres participations	2 328 003	2 245 600	82 403	82 403
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts	4 174 915	3 753 595	421 320	281 412
Autres immobilisations financières	128 123		128 123	128 133
ACTIF IMMOBILISE (II)	11 273 954	8 555 157	2 718 797	1 781 811
STOCKS				
Matières premières, approvisionnements	909 463	444 125	465 338	459 072
En-cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	209 384	73 303	136 081	214 678
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur com.	66 310		66 310	99 754
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	2 047 732	466 267	1 581 464	1 796 811
Autres créances	2 253 567	1 302 661	950 906	1 782 816
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	74 136	58 681	15 455	2 025 641
Disponibilités	5 759 077		5 759 077	1 576 737
Charges constatées d'avance	58 087		58 087	55 120
ACTIF CIRCULANT (III)	11 377 756	2 345 038	9 032 718	8 010 630
Charges à répartir (III)				
Primes de remboursement (IV)				
Ecart de conversion actif (V)	36 825		36 825	18 384
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	22 688 535	10 900 195	11 788 340	9 810 826

BILAN - PASSIF

	<i>Valeurs au 31/12/2016</i>	<i>Valeurs au 31/12/2015</i>
Capital social ou individuel	6 697 095	4 624 232
Prime d'émission, de fusion, d'apport,...	5 616 665	3 807 848
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	3 811	3 811
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves règlementées	40 839	40 839
Autres réserves		
Report à nouveau	-5 939 511	-4 170 289
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-164 762	-2 288 189
Subventions d'investissement		518 967
Provisions règlementées		462 289
<i>CAPITAUX PROPRES (I)</i>	6 254 136	2 999 508
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	372 675	372 675
<i>AUTRES FONDS PROPRES (II)</i>	372 675	372 675
Provisions pour risques	36 825	663 700
Provisions pour charges		
<i>PROVISIONS (III)</i>	36 825	663 700
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	730 709	1 075 287
Emprunts et dettes financières divers	596 025	636 111
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	209 558	436 713
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 735 534	1 561 414
Dettes fiscales et sociales	1 039 063	1 292 637
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	178 484	207 467
Produits constatés d'avance	62 073	149 924
<i>DETTES (IV)</i>	4 551 447	5 359 554
Ecarts de conversion passif (V)	573 257	415 389
<i>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)</i>	11 788 340	9 810 826

COMPTE DE RÉSULTAT

	<i>Au 31/12/2016</i>			<i>Au 31/12/2015</i>
	<i>FRANCE</i>	<i>EXPORTATION</i>	<i>TOTAL</i>	
-Ventes de marchandises				
-Production vendue (biens)	149 868	4 039 109	4 188 977	4 904 092
(services)	398 112	247 242	645 354	747 955
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	547 980	4 286 351	4 834 331	5 652 046
-Production stockée			-86 428	211 873
-Production immobilisée			517 132	344 350
-Subventions d'exploitation			193	6 012
-Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 401 692	1 428 989
-Autres produits			8	84
PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)		6 666 927	7 643 354
-Achats de marchandises				
-Variation de stock (marchandises)				
-Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 674 885	2 196 801
-Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			16 580	152 941
-Autres achats et charges externes			1 978 982	2 088 741
-Impôts, taxes et versements assimilés			61 012	95 347
-Salaires et traitements			2 037 751	1 900 325
-Charges sociales			613 808	830 415
-Dotations sur immobilisations		-dotations aux amortissements	130 800	199 390
		-dotations aux provisions		34 189
sur actif circulant: dotations aux provisions			241 780	337 216
pour risques et charges: dotations aux provisions				217 000
-Autres charges			102 839	53 401
CHARGES D'EXPLOITATION	(II)		6 858 438	8 105 766
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-191 511	-462 412
-Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		
-Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		
-Produits financiers de participations				
-Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			6 449	31 017
-Autres intérêts et produits assimilés				
-Reprises sur provisions et transferts de charges			225 522	166 450
-Différences positives de change			30 643	105 550
-Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS	(V)		262 613	303 017
-Dotations financières aux amortissements et provisions			1 185 635	1 278 061
-Intérêts et charges assimilées			4	617
-Différences négatives de change			10 496	37 093
-Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES	(VI)		1 196 135	1 315 772
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			-933 521	-1 012 755
RESULTAT COURANT (I - II + III - IV + V - VI)			-1 125 032	-1 475 167

COMPTE DE RÉSULTAT

	<i>Au 31/12/2016</i>	<i>Au 31/12/2015</i>
-Produits exceptionnels sur opérations de gestion	892 757	110 312
-Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 694	101 367
-Reprises sur provisions et transferts de charges		86 536
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	904 451	298 214
-Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	39 601	3 122
-Charges exceptionnelles sur opérations en capital	167 430	156 106
-Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 130 394
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	207 031	1 289 621
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	697 420	-991 407
-Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
-Impôt sur les bénéfices (X)	-262 849	-178 385
PRODUITS (I + III + V + VII)	7 833 992	8 244 585
CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	7 998 754	10 532 773
BENEFICE OU PERTE	-164 762	-2 288 189

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 11 788 340.19 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -164 762.43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Opérations sur le capital

ALPHA MOS a constaté plusieurs augmentations de capital au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016 :

- Le 21 avril 2016, un conseil d'administration a constaté l'exercice de bons de souscription BSA réalisés sur l'exercice 2015. Lors de cette opération, 252 787 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 91 003 € dont 50 557 € de capital et 40 446 € de prime d'émission.

- Le 10 juin 2016, un conseil d'administration a constaté l'exercice de bons de souscription BSA. Lors de cette opération, 1 614 313 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 581 153 € dont 322 863 € de capital et 258 290 € de prime d'émission ;

- Le 3 novembre 2016, un conseil d'administration a constaté la réalisation de l'augmentation de capital réservée à JOLT CAPITAL via FPCI JOLT TARGETED OPPORTUNITIES. Lors de cette opération, 8 750 000 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 3 500 000 € dont 1 750 000 € de capital et 1 750 000 € de prime d'émission.

Les coûts d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission sont de 199 K€.

Plan de continuation

Le 25 octobre 2016, le Tribunal de commerce de Toulouse a validé la modification substantielle du plan de continuation de la société ALPHA MOS, laissant le choix à ses créanciers entre trois options: règlement immédiat de 30% de la somme restant due, règlement de 50% de la somme restant due en deux annuités et poursuite des règlements. Suite à l'exercice de ces choix, la société ALPHA MOS a constaté un produit exceptionnel, ce qui impacte le résultat de l'exercice à hauteur de 403 730 euros, correspondant à la réduction définitive de dette constatée à la clôture de l'exercice 2016.

Au 31 décembre 2016, la dette liée au plan de continuation inscrite au passif du bilan est de 2 293 K€, de laquelle il faut déduire 235 K€ déjà décaissés en décembre 2016 en attente d'affectation aux créanciers par le commissaire à l'exécution du plan.

Les échéances restant à décaisser au titre du plan pour un total de 2 058 K€ se répartissent comme suit :

- A moins d'1 an: 217 K€ ;
- De 1 à 5 ans: 1 187 K€ ;
- A plus de 5 ans: 654 K€.

Restructuration

En 2016, un plan de licenciement économique a engendré le départ de 13 salariés, dont la charge impacte le résultat à hauteur de 517 K€.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

Nomination JP ANSEL Président

Lors du conseil d'administration du 26 aout 2016, monsieur Jean-Paul ANSEL a été nommé Président en remplacement de Monsieur Jean RINGOT. Monsieur Jean-Paul ANSEL est par ailleurs Président et Directeur Général de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Refacturations BOYD SENSE

Les refacturations entre ALPHA MOS et sa filiale BOYD SENSE ont cessé au titre de l'exercice 2016.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice:

Le 2 janvier 2017, ALPHA MOS a cédé l'intégralité de sa participation dans ALPHA MOS JAPAN pour un montant global de 550 K€, engendrant une plus-value de 468 K€.

De plus un contrat de distribution a été négocié avec le repreneur, afin de maintenir la présence sur cette zone géographique.

Par son jugement en date du 5 janvier 2017, le tribunal de commerce de Toulouse a constaté le désistement d'instance et d'action de Monsieur Jean-Christophe MIFSUD contre la société ALPHA MOS. Ce jugement conforte la position de la société dans la reprise de la provision pour risque correspondante sur les comptes clos au 31 décembre 2016.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Changements comptables

Sur l'exercice clos au 31/12/2016, la méthode de comptabilisation des frais de Recherche et Développement ainsi que celle du Crédit Impôt Recherche lié ont été modifiées. En effet, suite à la prise de contrôle de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS dans ALPHA MOS lors de l'exercice 2015, et au changement de management qui en a découlé, une harmonisation des méthodes comptables a été mise en place dans le groupe.

Lors des exercices précédents, les frais de Recherche et Développement pour les projets non encore commercialisés étaient enregistrés en immobilisations incorporelles en cours, faisant l'objet d'un amortissement

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

dérogatoire et d'une dépréciation complémentaire visant à ramener leur valeur nette comptable à zéro compte tenu de l'incertitude sur les capacités financières du groupe pour mener à terme ces projets de développement. Le Crédit Impôt Recherche lié aux frais de Recherche et Développement était comptabilisé en subvention d'investissement. Cette subvention d'investissement était ensuite reprise en résultat sur 5 exercices, correspondant à la durée d'amortissement des frais de Recherche et Développement.

A compter de l'exercice 2016, compte tenu de la recapitalisation de la société ALPHA MOS lui procurant les ressources financières nécessaires pour mener à terme ses projets de développement, une nouvelle méthode de comptabilisation des frais de Recherche et Développement a été mise en oeuvre, consistant en :

- La fin de la comptabilisation d'amortissements dérogatoires sur les frais de Recherche et Développement activés ;
- La comptabilisation immédiate du Crédit Impôt Recherche en produits.

Ces changements ont été comptablement traités de la façon suivante :

- L'abandon de l'amortissement dérogatoire a été analysé comme un changement d'option fiscale, dont l'impact a été comptabilisé en résultat sur l'exercice 2016, dégageant un produit exceptionnel de 462 K€ ;
- La comptabilisation immédiate du Crédit Impôt Recherche en résultat, cela constitue un changement de méthode comptable, traité de façon rétrospective. Ainsi l'impact positif a été comptabilisé en capitaux propres, au travers d'une diminution du report à nouveau débiteur d'un montant de 519 K€.

Si ALPHA MOS n'avait pas opté pour ce changement de méthode comptable, le montant du Crédit Impôt Recherche comptabilisé en subvention d'investissement aurait été d'un montant net de 686 K€ au 31 décembre 2016. L'impact net sur le résultat de l'exercice 2016 si la méthode comptable avait été maintenue aurait été de -169 K€.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

ALPHA MOS immobilise ses frais de développement selon la méthode préférentielle, telle que préconisée par le règlement sur les actifs (CRC 2004-06), dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation imposés par la réglementation. Les frais de recherche et développement sont activés au terme de chaque semestre civil en immobilisations en cours. Seul les heures effectuées par le personnel de la société ALPHA MOS sont immobilisées.

ALPHA MOS respecte les six critères d'activation des immobilisations incorporelles qui sont les suivants : faisabilité technique nécessaire à l'achèvement, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle, démonstration d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même, disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

Les immobilisations incorporelles en cours sont transférées en immobilisations incorporelles à compter de la commercialisation de la technologie. Dès lors un amortissement est comptabilisé sur une durée de 5 ans.

Les postes de frais de développement ne respectant plus les critères d'activation et donc ne répondant plus à la définition d'un actif incorporel sont sortis le cas échéant de l'actif immobilisé. Sur l'exercice 2016 deux projets ont été sortis.

Durées d'amortissements des immobilisations incorporelles :

- les frais de recherche et développement sont amortis sur 5 ans ;
- les concessions brevets et droits similaires sont amortis sur 10 ans ;
- les autres immobilisations incorporelles sont amorties de 1 à 3 ans.

Fonds de commerce:

Le fonds de commerce correspond au mali technique dégagé lors de la fusion-absorption de la société PERICHROM, filiale à 100%, réalisée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2010. Au 31 décembre 2015, après décision de l'arrêt de production et de commercialisation des gammes de produits PERICHROM, il a été décidé de déprécier en totalité la valeur de ce fonds de commerce, soit 484 K€. Cette dépréciation a été conservée au 31 décembre 2016.

Le fonds commercial étant déprécié en totalité, le règlement de l'ANC 2015-06 n'a pas d'impact.

Immobilisations corporelles**Méthode de décomposition des immobilisations :**

La méthode de comptabilisation par composants est appliquée aux immobilisations.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	3 à 10 ans
- Pilotes et prototypes	3 ans
- Mobilier	1 à 10 ans
- Mat bureau et informatique	1 à 10 ans
- Mat transport	3 ans

Immobilisations financières**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour le groupe qui est déterminée selon une approche multicritères, tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Les titres de participation des filiales figurant au bilan sont inscrits à leur coût d'acquisition qui englobe le prix d'achat des actions et l'ensemble des frais d'acquisition tels que les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

Les titres ALPHA MOS UK d'une valeur brute de 127 € sont totalement dépréciés à la clôture de l'exercice.

Les titres ALPHA MOS USA d'une valeur brute de 2 072 K€ sont totalement dépréciés à la clôture de l'exercice.

Les titres ALPHA MOS JAPAN d'une valeur brute de 82 K€ ne sont pas dépréciés à la clôture de l'exercice.

Les titres ALPHA MOS SHANGHAI d'une valeur brute de 109 K€ sont totalement dépréciés à la clôture de l'exercice.

Les titres BOYD SENSE d'une valeur brute de 65 K€ sont totalement dépréciés à la clôture de l'exercice.

Dans le cas de situations nettes négatives, les titres de participation sont dépréciés en totalité.

Les prêts et comptes-courants sont dépréciés par ordre de liquidité décroissant à hauteur de la quote-part de la situation nette négative des filiales.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

L'évaluation des dépréciations des stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le groupe.

La valorisation des stocks ne comprend pas les charges indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire est déterminée sur une analyse individuelle du risque de contrepartie à la date de clôture.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	619 303			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	2 243 026		680 114	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Instal.géné., agencts & aménagts const.				
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		845 125		64 321	
	Autres immos corporelles	Instal. généré., agencts & aménagts divers		207 521		6 112
		Matériel de transport		9 743		
Matériel de bureau & info., mobilier			146 331		6 214	
Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL III	1 208 721		76 647	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		2 328 003			
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières		4 029 365		273 673	
		TOTAL IV	6 357 367		273 673	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			10 428 417		1 030 435	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I			619 303		
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II		163 058	2 760 082		
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Ins. gal. agen. amé. cons					
	Inst.tech., mat. outillage indust.			18 386	891 060		
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.				213 633	
		Matériel de transport			3 453	6 290	
Mat.bureau, info., mob.					152 545		
Emballages récup. div.							
Immos corporelles en cours							
Avances et acomptes							
		TOTAL III		21 840	1 263 528		
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence						
	Autres participations				2 328 003		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières				4 303 038		
		TOTAL IV			6 631 041		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				184 898	11 273 954		

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL	576 819	42 484		619 303
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	359 113	23 825		382 938
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		729 227	39 208	14 014	754 421
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	166 554	10 298		176 851
	Matériel de transport	4 901	2 097	3 453	3 544
	Mat. bureau et informatique, mob.	122 094	12 890		134 984
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	1 022 776	64 492	17 468	1 069 800
	TOTAL GENERAL	1 958 709	130 800	17 468	2 072 041

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
Immob. incorporelles						462 289	-462 289
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Immo. corpor.	Inst. techniques mat. et outil.						
	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL						462 289	-462 289
Total général non ventilé						462 289	-462 289
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

Détermination de la valeur actuelle

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle

Des reprises de dépréciation de frais de R&D en cours à hauteur de 277 K€ se justifient par de nouvelles opportunités stratégiques et par les nouvelles perspectives économiques propres au groupe ALPHA MOS suite à l'augmentation de capital intervenue en novembre 2016.

D'autres reprises de dépréciation de frais de R&D en cours à hauteur de 44 K€ sont consécutives à l'abandon de certains projets.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissements					
	Provisions pour hausse des prix					
	Amortissements dérogatoires	462 289		462 289		
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>					
	Pour prêts d'installation					
	Autres provisions réglementées					
TOTAL I		462 289		462 289		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges					
	Prov. pour garanties données aux clients	2 546		2 546		
	Prov. pour pertes sur marchés à terme					
	Provisions pour amendes et pénalités					
	Provisions pour pertes de change	18 384	69 067	50 626	36 825	
	Prov. pour pensions et obligations similaires					
	Provisions pour impôts					
	Prov. pour renouvellement des immobilisations					
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	642 769		642 769			
TOTAL II		663 700	69 067	695 941	36 825	
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles	822 478		338 557	483 921
		- corporelles				
		- Titres mis en équivalence				
		- titres de participation	2 245 600			2 245 600
		- autres immobs financières	3 619 819	308 672	174 896	3 753 595
	Sur stocks et en cours	548 106	13 658	44 336	517 428	
	Sur comptes clients	551 056	228 122	312 911	466 267	
	Autres provisions pour dépréciation	553 446	807 896		1 361 342	
TOTAL III		8 340 506	1 358 348	870 701	8 828 153	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		9 466 495	1 427 415	2 028 931	8 864 979	
Dont provisions pour pertes à terminaison						
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		241 780	1 341 121		
	- financières		1 185 635	225 522		
	- exceptionnelles			462 289		
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée						

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En application du Règlement CRC n° 2000-06, une provision est enregistrée lorsque ALPHA MOS a une obligation réelle pour laquelle une estimation fiable peut-être réalisée avec une précision suffisante, résultat d'un événement passé, et pour laquelle une sortie de ressources est probable.

L'arrêt de la production et de la commercialisation de certains produits historiques en 2016 n'a pas généré de recours de la part des partenaires, dès lors, la provision préalablement constituée pour couvrir ce risque a été reprise en totalité au cours l'exercice pour 294 K€.

Le 30 juin 2016, M. MIFSUD, ALPHA MOS et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS (actionnaire d'ALPHA MOS) ont signé un accord transactionnel mettant fin à tout litige né entre eux et portant sur leurs relations au sein d'ALPHA MOS et DMS ainsi que sur la propriété des brevets. Cet accord met notamment fin aux deux assignations reçues au cours du premier semestre 2016.

Les conditions suspensives de cet accord transactionnel avec M. MIFSUD ont été levées sur le second semestre 2016.

Sur les 664 K€ de provisions au 31.12.2015 intégralement reprises sur l'exercice 2016, 237 K€ ont été utilisées, 427 K€ ne l'ont pas été.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les comptes de la filiale ALPHA MOS UK n'étant pas connus, les informations financières liées à cette participation n'ont pas pu être fournies au 31 décembre 2016.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

Informations financières (5) Filiales et participations (1)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
Alpha Mos America Inc - 7502Connelly Drive Hanover MD -	2 006 241	-4 175 409	100.00	2 071 568		2 421 993		1 486 975	99 761	
<i>Observations</i> Prov sur prêts de 2 069 407										
Alpha Mos UK Ltd - -			100.00	127		73 414				
<i>Observations</i> Prov sur prêt de 73 414										
Alpha Mos Japan KK - Jowa Takana Building 1-5-4 T -	81 037	262 052	100.00	82 403	82 403			2 537 574	37 885	
Alpha Mos (Shanghai) - Trading Company Ltd - Suite 10 -	136 882	-1 454 267	100.00	109 300		1 349 446		121 826	-310 433	
<i>Observations</i> Prov sur prêt de 1 349 446										
Boyd Sense	88 538	-1 234 801	70.00	64 605		1 563 989		140 303	-572 079	
Boyd Sense - -										
<i>Observations</i> Prov sur prêt de 1 563 989										
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

Informations financières (5) Filiales et participations (1)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du ca déteu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS 1. Filiales non reprises au §A : a. Filiales françaises b. Filiales étrangères 2. Participations non reprises au §A : a. Dans des sociétés françaises b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

6700219 - S.a. ALPHA MOS
ÉTAT DES STOCKS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières	926 043.46		16 580.46	909 463.00
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits	295 812.44		86 428.44	209 384.00
TOTAL	1 221 855.90		103 008.90	1 118 847.00

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	4 174 915		4 174 915
	Autres immobilisations financières	128 123		128 123
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	563 489		563 489
	Autres créances clients	1 484 243	1 484 243	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés	11 371	11 371	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 632	11 632	
	Etat & autres	295 891	295 891	
	coll. publiques	347 458	347 458	
	Impôts sur les bénéfices	13 000	13 000	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 302 661		1 302 661
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	271 554	271 554		
Charges constatées d'avance	58 087	58 087		
TOTAUX		8 662 424	2 493 236	6 169 188
Renvois (1) (2)	Montant			
	des			
	- Créances représentatives de titres prêtés	205 500		
	- Prêts accordés en cours d'exercice	10		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

6700219 - S.a. ALPHA MOS
ENTREPRISES LIÉES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

Les transactions avec les parties liées concernant les transactions effectuées avec des filiales sous le contrôle de la société ALPHA MOS sont conclues à des conditions normales de marché.

6700219 - S.a. ALPHA MOS
ENTREPRISES LIÉES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations	2 328 003	
Créances rattachées à des participations		
Prêts	4 107 341	
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations	6 435 344	
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	1 557 306	
Autres créances	1 302 661	
Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances	2 859 967	
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total des dettes		
Chiffre d'affaires	1 696 429	
Produits		
Autres produits financiers	178 379	
Charges		
Charges financières	1 106 382	

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	58 087
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	58 087

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	1 160
Créances clients et comptes rattachés	21 592
Autres créances	31 120
Disponibilités	
TOTAL	53 871

CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	23 121 161.00	0.20
Titres émis pendant l'exercice	10 364 313.00	0.20
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	33 485 474.00	0.20

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	4 624 232	2 072 863		6 697 095
Primes liées au capital social	3 807 848	2 008 290	199 473	5 616 665
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	3 811			3 811
Réserves indisponibles	40 839			40 839
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	-4 170 289	-1 559 897	209 326	-5 939 511
Résultat de l'exercice	-2 288 189	-164 762	-2 288 189	-164 762
Subventions d'investissement	518 967		518 967	
Provisions réglementées	462 289		462 289	
TOTAL	2 999 508	2 356 494	-898 134	6 254 136

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les avances conditionnées d'un montant de 373 K€ sont considérées à échéance à + de 5 ans.

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine à plus d' 1 an à l'origine	730 709	189 963	457 100	83 647
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)		594 677	64 219	448 403	82 055
Fournisseurs & comptes rattachés		1 735 534	1 234 705	109 962	390 867
Personnel & comptes rattachés		144 456	144 456		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		682 699	214 850	370 608	97 241
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes & assimilés	3 231	3 231		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		1 348			1 348
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		178 484	24 618	94 474	59 392
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		62 073	62 073		
TOTAUX		4 341 889	1 992 511	1 560 948	788 430
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	68 764			
(2)	Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	62 073
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	62 073

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 736
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	529 294
Dettes fiscales et sociales	435 154
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	966 184

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2016, le CICE s'élève à 33 042 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 98 256.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 1.48 %

Table de mortalité TH/TF 00-02

Départ volontaire à 67 ans

Hypothèses de calcul :

- Convention collective de la métallurgie ;
- Turn over faible ;
- Evolution des salaires : 1%.

L'engagement retraite ne fait pas l'objet d'une couverture sur un contrat IFC.

Les engagements sont évalués en application de la recommandation ANC n°2013-02.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus						
Cautiionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
<i>LCL (Prêt) Nantissement titres</i>	45 000					45 000
TOTAL (1)	45 000					45 000
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	45 000					45 000

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

ENGAGEMENTS REÇUS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
<i>Prêt LCL (300 K€) Garantie OSEO sur 60%</i>	180 000					180 000
<i>Prêt OSEO (150 K€) Garantie Fonds International</i>	90 000					90 000
<i>Location Informatique BNP</i>	102 000					102 000
TOTAL	372 000					372 000

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Traitement PDG avantages en nature compris : 34 872 €.

Jetons de présence décaissés en 2016 (au titre de l'année 2015) : 9 000 €.

Jetons de présence décaissés en 2016 (au titre de l'année 2016): 33 000 €.

LES EFFECTIFS

	31/12/2016	31/12/2015
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Effectif	34.00	44.00
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

CHIFFRE D'AFFAIRES ET VENTILATION DE L'IMPÔT

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PRODUITS	CA France	CA Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	149 868	4 039 109	4 188 977
Production vendue de services	398 112	247 242	645 354
Chiffre d'affaires	547 980	4 286 351	4 834 331

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe ALPHA MOS se compose principalement de ventes de produits finis (nez électroniques, échantillonneurs...) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le chiffre d'affaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement...) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

VENTILATION DE L'IMPÔT

RÉSULTATS	Résultat avant impôt	Base taxable	I.S.	Résultat après impôt
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-191 511	-191 511	-63 837	-127 674
RÉSULTAT FINANCIER	-933 521	-933 521	-311 174	-622 347
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	697 420	697 420	232 473	464 947
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS				

CHIFFRE D'AFFAIRES ET VENTILATION DE L'IMPÔT

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

EFFETS DE L'APPLICATION DES RÈGLES FISCALES SUR LE RÉSULTAT

Après prise en compte du déficit fiscal de la période au 31 décembre 2016, la société dispose de déficits fiscaux à reporter sur les exercices ultérieurs. Les montants de ces déficits est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires 13.287 K€

Sur l'exercice 2016, la société ALPHA MOS a constaté en produits les crédits d'impôt suivants :

- CICE : 33K€ ;
- CIR : 197K€ ;
- CII : 66K€.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

Les principales charges exceptionnelles sont les suivantes :

- Réintégration d'une créance au plan de continuation : 37 K€ ;
- Abandon de projets pour 163 K€.

Les principaux produits exceptionnels sont les suivants :

- Reprise d'amortissements dérogatoires sur les dépenses de Recherche et Développement activés suite au changement d'option fiscale : 462 K€ ;
- Renégociation du plan de continuation : 404 K€ ;
- Ecart entre les jetons de présence 2015 provisionnés et le versement effectif : 21 K€ ;
- Produits sur cessions d'éléments d'actif: 12 K€.

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Amendes, pénalités	9	
Pénalités non déductibles	750	
VNC éléments d'actif cédés	4 372	
Abandon projet	70 204	
Abandon projet	92 854	
Produits exceptionnels		866 539
Produits de cession d'élém. d'actif		11 694
Charges sur exercices antérieurs	38 842	
Produits sur exercices antérieurs		26 218
TOTAL	207 031	904 451

TRANSFERTS DES CHARGES

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

La société a comptabilisé en produits des transferts de charges pour un montant global de 61 K€, composés de :

- Transferts de charges divers (refacturations achats de stocks au sous-traitant nCx, remboursements d'assurances...) : 51 K€ ;
- Avantages en nature : 10 K€.

COMMENTAIRE

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

Recherche et Développement

Les charges directes de Recherche et Développement hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 1 293 K€ contre 548 K€ pour l'exercice du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Le montant ci-dessus s'entend avant activation d'une partie de ces charges en application du règlement CRC 2004-06.

Trésorerie

La situation nette de trésorerie de la société ALPHA MOS au 31 décembre 2016 est de 5 771 K€, incluant une provision sur titres auto détenus de 59 K€, contre 3 599 K€ au 31 décembre 2015, incluant une provision sur titres auto détenus de 48 K€.

La variation de la trésorerie est essentiellement dûe à la recapitalisation de la société ALPHA MOS intervenue sur l'exercice 2016.

Les VMP sont intégralement constituées par des titres auto détenus d'une valeur brute de 74 K€, avec une dépréciation de 59 K€. Par conséquent ces derniers ont une valeur nette de 15 K€.

Périmètre

ALPHA MOS est une filiale de la consolidation dont la société mère est DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, 393 rue Charles Lindbergh, 34130 MAUGUIO.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Alpha Mos

Société Anonyme
20 avenue Didier Daurat
31400 Toulouse

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

SEL D.D.A

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Montpellier

45 rue Jeremy Bentham
34473 Pérois**Deloitte & Associés**

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Versailles

185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine

Alpha Mos

Société Anonyme

20 avenue Didier Daurat
31400 Toulouse

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Alpha Mos, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « Règles et méthodes comptables » exposant le changement de méthode comptable relatif au Crédit Impôt Recherche.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « Règles et méthodes comptables » aux états financiers expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la comptabilisation du Crédit Impôt Recherche. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

La note « Faits caractéristiques de l'exercice » expose la modification du plan de continuation de la société Alpha Mos, validé par jugement du Tribunal de Commerce le 25 octobre 2016. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues relatives à la comptabilisation du produit exceptionnel, tel que décrit dans la note « Produits et charges exceptionnels » de l'annexe aux états financiers, résultant de cette opération.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans la note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi :

- nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.
- nous vous signalons qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L225-102-1 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Pérols et Balma, le 28 avril 2017

SEL D.D.A.

Deloitte & Associés

Marc PEDUSSAUD

Etienne ALIBERT

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET
D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET
SUR LE CONTROLE**

ALPHA MOS S.A

**RAPPORT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET
D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET SUR LE CONTROLE INTERNE**

(Etabli en application de l'article L225-37 du Code de Commerce)

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Dans le présent rapport, le Président du Conseil d'Administration vous rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Alpha MOS et ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ce document vous est présenté en complément du rapport de gestion contenu dans le Rapport Financier Annuel.

Ce rapport est établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce et aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers contenues notamment dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne du 8 décembre 2009.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 26 Avril 2017.

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Règlement intérieur - Règles de déontologie – Code de référence

Le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur, contenant notamment un rappel des règles de conduite relatives aux opérations sur titres et au respect de la législation boursière française, applicable aux dirigeants, administrateurs et salariés de la société et de l'ensemble de ses filiales.

Par ailleurs la société applique, à la hauteur de sa taille et de son organisation, les principes exposés dans les textes suivants :

- Recommandation AMF 2010-15 du 7 décembre 2010,
- Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext de septembre 2016.

1.2 Composition du Conseil d'Administration

En préalable :

- Le tableau de synthèse sur les nominations ainsi qu'une présentation plus détaillée des mandataires sociaux et des dirigeants figure dans le rapport de gestion.

En application de l'article 15 de Statuts, le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) au plus.

Le Conseil d'Administration est composé, au jour de la clôture et à ce jour de six (6) membres dont :

- 3 nommés par l'assemblée générale du 30 novembre 2015, à savoir :
 - M. Jean-Paul ANSEL Administrateur
 - Mme Nuan SIMONYI Administrateur
 - M. Jean RINGOT Administrateur(Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

- 3 nommés par l'assemblée générale du 28 octobre 2016, à savoir :
 - M. Laurent SAMAMA Administrateur
 - Mme Helene RELTGEN épouse BECHARAT Administrateur
 - M. Olivier SICHEL Administrateur(Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'exception de Mme See Nuan SIMONYI Administrateur de nationalité canadienne, tous les administrateurs sont de nationalité française.

Les informations détaillées sur la situation des mandataires sociaux et dirigeants et la liste des fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés figurent dans le Rapport de gestion.

Chaque administrateur doit détenir au moins une (1) action de la société, à l'exception des administrateurs salariés.

Les membres du Conseil d'Administration n'ont fait, à ce jour et à la connaissance du Conseil d'Administration de la société, l'objet d'aucune condamnation pour fraude ni d'aucune sanction publique officielle au cours des cinq (5) dernières années.

Ils n'ont pas été associés à des procédures de faillite ou de ou de liquidation ni n'ont été empêchés judiciairement d'exercer des fonctions de d'administration ou de direction d'une entreprise ou d'un émetteur au cours de cette même période.

Par ailleurs, il n'existe pas à ce jour et à la connaissance du Conseil d'Administration de la société, de conflit d'intérêt entre les devoirs de chaque administrateur à l'égard de l'émetteur et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

1.1 Mandats exercés

Nom :	Jean- Paul ANSEL
Mandat actuel :	Président du Conseil d'administration et Directeur Général

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe :	➤ Président et administrateur de Boyd Sense (société américaine)
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	<p><u>En France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Président Directeur Général de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS (société cotée) ➤ Président de la SAS APELEM ➤ Gérant de la société EURL MEDILINK ➤ Gérant de la SCI JPS IMMO <p><u>A l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Président d'APELEM KOREA ➤ Président d'APELEM Espagne ➤ Administrateur Délégué de la société GSE HOLDING
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	➤ Néant

Nom :	Jean RINGOT
Mandat actuel :	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	<p><u>En France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gérant de la SCI RIRO ➤ Gérant de la SCI MONTGARDIN
Autres mandats et fonctions exercés et ayant pris fin :	Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la société Alpha MOS du 21 avril 2016 au 26 aout 2016
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Néant

Nom :	See-Nuan SIMONYI
Mandat actuel :	Administratrice
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	<p><u>En France :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Administratrice de DIAGNOSTIC MEDICAL

	SYSTEMS (société cotée)
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	
Nom :	Olivier SICHEL
Mandat actuel :	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	<u>En france :</u> Président de OS Conseil Administrateur de Cab 5-4 <u>A l'étranger :</u> Administrateur de Assia
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société ::	
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Administrateur d'Inside Secure PDG de LeGuide.Com
Nom :	Hélène RELTGEN
Mandat actuel :	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société ::	Néant
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Néant

Nom :	Laurent SAMAMA
Mandat actuel :	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	<u>En France :</u> Président de la SAS BLUEWATT france <u>A l'étranger :</u> Administrateur COMMPROVE (Irlande)
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société ::	
Autres mandats et fonctions exercés (hors groupe) au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Président de la SAS NEC FRANCE

1.3 Administrateur indépendant

Le Conseil compte trois administrateurs indépendants au sens de la Recommandation 8 du Code MiddleNext :

- Mme See Nuan SIMONYI
- Mr Olivier SICHEL
- Mme Helene RELTGEN

1.4 Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale des actionnaires.

Ils sont rééligibles au terme de leur mandat.

1.5 Durée des fonctions

La durée des fonctions des Administrateurs est de six (6) ans, ce comme précisé à l'article 15.2 des Statuts.

1.6 Limite d'âge

Conformément à l'article 15.1 des statuts, Un administrateur ne doit pas avoir atteint l'âge de 80 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

-	M. Jean-Paul ANSEL	né le 4 octobre 1949	67 ans
-	Mme Nuan SIMONYI	née le 25 mai 1948	68 ans
-	M. Jean RINGOT	né le 28 juillet 1972	43 ans
-	M. Laurent SAMAMA	né le 8 novembre 1965	51 ans
-	Mme Helene RELTGEN	née le 12 mars 1968	49 ans
-	M. Olivier SICHEL	né le 30 Avril 1967	49 ans

Au 31 décembre 2016, l'âge moyen des administrateurs est de cinquante-huit (54) ans.

1.7 Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil

Au 26 avril 2017, le Conseil comprend deux femmes sur six administrateurs, soit 33 %.

Le conseil fera ses meilleurs efforts pour porter la représentation des femmes à un minimum de 40 % au plus tard lors de l'assemblée générale 2017, conformément à la loi.

1.8 Fonctionnement du Conseil d'Administration

1.8.1 Présidence des séances

En application de l'article 19 des statuts, le Conseil est présidé par une personne physique élue parmi ses membres.

Cette fonction est assurée par M. Jean-Paul ANSEL, en remplacement de Monsieur Jean RINGOT, depuis le 26 août 2016.

1.8.2 Réunions du Conseil

Le Conseil se réunit aussi fréquemment que nécessaire.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni douze (12) fois à savoir sur la période concernée :

Dates	Thèmes débattus	Taux de participation des administrateurs
21 avril 2016	Nomination de Jean Ringo en qualité de PDG en remplacement de Jean Paul ANSEL	

	<p>Arrêté des comptes individuels et consolidés</p> <p>Conventions réglementées</p> <p>Constatation d'exercices de BSA</p> <p>Attribution de jetons de présence</p> <p>Questions diverses</p>	67%
12 mai 2016	<p>Autorisation du dépôt d'une requête aux fins de prorogation du délai de convocation de l'assemblée générale</p> <p>Autorisation d'avances en compte courant en faveur de Boyd Sense</p>	67%
10 juin 2016	<p>Constatation de l'exercice de BSA</p> <p>Et modification corrélative des statuts</p>	67%
27 juin 2016	<p>Autorisation préalable à la signature d'un accord d'investissement</p> <p>Autorisation préalable à la signature d'un protocole transactionnel</p>	100%
18 juillet 2016	<p>Convocation de l'assemblée générale Mixte appeler à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015</p>	67%
25 aout 2016	<p>Réponses au questions écrites en vue de l'assemblée générale</p>	67%
26 aout 2016	<p>Nomination de Jean Paul ANSEL en qualité de PDG en remplacement de Jean Ringot</p> <p>Fixation de la rémunération du PDG</p> <p>Attribution de jetons de présence</p>	67%
22 septembre 2016	<p>Convocation d'une assemblée générale mixte pour le 28 octobre</p>	67%
28 septembre 2016	<p>Arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2016</p>	67%
28 octobre 2016	<p>Réponses au questions écrites en vue de l'assemblée générale</p>	67%

3 novembre 2016	Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital réservée au FCPI JOLT TARGETED OPPORTUNITIES Constatation de la nomination de 3 nouveaux administrateurs Questions diverses	83%
14 décembre 2016	Adoption d'un règlement intérieur Autorisation d'une convention réglementée Autorisation d'une cession de filiale Questions diverses	83%

Certains des administrateurs sont représentés suivant pouvoirs, d'autres assistent aux réunions concernées par conférence téléphonique.

Les réunions ne résultent pas d'un calendrier prévisionnel préétabli sur l'exercice mais suivant des dates fixées à chaque Conseil pour le suivant, qui restent modifiables.

1.8.3 Convocations

Le Conseil est convoqué par le Président par tout moyen, notamment courrier électronique, au moins trois (3) jours avant la réunion.

La convocation indique l'ordre du jour.

1.8.4 Fonctionnement du Conseil - Information du Conseil d'Administration

Les modalités d'organisation peuvent être décrites comme suit :

1.8.4.1 Convocation des membres du conseil

Tenue de la réunion, avec une présentation de l'activité par le Président directeur général.

Une large place est laissée pour les débats et la mise au vote des points sur lesquels il est demandé aux administrateurs de délibérer,

Etablissement du procès-verbal de la réunion

Le projet est transmis avec le dossier préparatoire du conseil suivant et la version finale signée au cours de celui-ci.

Communication financière

Les projets de communiqués de presse ou de tout autre support de communication à dominante financière peuvent être transmis par la Direction pour relecture préalable au Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil peuvent émettre des remarques écrites ou orales sur le fond ou la forme, qui peuvent être, après discussion, incorporées au sein de la version définitive du communiqué ou du support.

Réunions de travail

Des réunions de travail spécifiques peuvent être tenues entre un ou plusieurs administrateurs et le Président de la société en marge des conseils formalisés afin de traiter certains sujets de manière plus opérationnelle.

Des réunions de travail spécifiques, hors celles relatives à l'arrêté des comptes sociaux, peuvent aussi être tenues par téléphone ou visioconférence.

Délibérations

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu un registre de présence signé par les membres du conseil participant à la séance du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social et coté et paraphé par un juge du tribunal de commerce du siège social de la Société.

Assiduité

Comme précisé au § 1.7.2 ci-dessus, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le Conseil d'Administration s'est réuni douze (12) fois, avec un taux d'assiduité de 72%.

1.8.4.2 Missions

Le Conseil d'Administration remplit les missions suivantes :

- Il définit la stratégie globale de la société (approbation des grandes orientations du groupe et adoption du plan stratégique pour l'exercice), prend les décisions y afférentes et veille à leur mise en œuvre,

- Il choisit le ou les modes d'organisation de la société, (par exemple, dans le cadre de délégation au Président du Conseil d'Administration à l'effet d'examiner toute opportunité ou projet de croissance externe, détermination des délégations et des pouvoirs, ...),
- Il contrôle la gestion, examine et autorise également les engagements financiers ainsi que toutes les opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et la situation financière de la société,
- Il contrôle la qualité de l'information financière fournie aux administrateurs et au marché à travers les comptes et autres documents (examen et arrêté des comptes, établissement du rapport de gestion, ...).

1.9 Activité du Conseil tenus depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Depuis la clôture de l'exercice, le Conseil a tenu une réunion :

Le 16 janvier 2017

La présente liste n'intègre pas les réunions menées par le Président avec les administrateurs afin de les tenir régulièrement informés de la situation de l'entreprise.

Comités spécialisés

Le Comité d'audit (comptable et financier) a été supprimé au motif qu'aucun des administrateurs indépendant n'avait de compétence spécifique en comptabilité ou en matière financière.

Le Comité d'éthique a été supprimé, étant inadapté à la taille de la société.

1.10 Evaluation des travaux du Conseil et Points de vigilance

Le Code de Gouvernement d'Entreprise MiddleNext invite le Conseil d'Administration à se prononcer une fois par an sur les points de vigilance en matière de gouvernance détaillé dans ledit Code.

Au cours de l'exercice, le Conseil n'a pas mis en œuvre de manière formelle la réflexion sur les points de vigilance préconisée par le Code MiddleNext.

Il s'attachera au cours de l'exercice 2017 à appliquer une analyse formalisée de ces points.

2. CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

2.1 Référentiel

La société adopte le cadre de référence pour les VaMPS de l'AMF.

2.2 Analyse des facteurs de risques

Les facteurs de risques sont exposés dans le rapport de gestion en section 7.

2.3 Procédures de contrôle interne

Jusqu'en 2016, la société était structurée autour d'un système d'information basé sur SAP Business One ; A compter du 1er janvier 2017 l'ERP SAGE X3 a été installé dans l'ensemble des services concernés.

Par ailleurs, la relation Clients continue d'être pilotée par un outil informatique de gestion LOTUS (CRM Gestion client) développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès au système, de sauvegarde, de conservation des données et de vérification des enregistrements.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées et conservés dans un endroit différent du bâtiment source.

2.4 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La gestion administrative et financière est placée sous l'autorité du Président Directeur général, qui s'appuie pour la finalisation des travaux de clôture des comptes, sur un cabinet d'expertise comptable indépendant (EXCO).

L'équipe financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux de la société ALPHA MOS, des comptes consolidés du groupe et de la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe et de leurs adaptations aux changements de normes.

L'organisation financière du groupe se détaille normalement de la manière suivante :

- Au niveau de la société mère, une équipe comptable est en charge des comptes sociaux et du processus de consolidation en collaboration avec le cabinet d'expertise comptable.
- Pour chaque filiale, un cabinet d'expertise comptable local est en charge de la tenue des comptes de la société.

- Les comptes des filiales font également l'objet d'une revue limitée pour les clôtures annuelles .
- Les principes comptables suivis par la société ALPHA MOS et le groupe sont définis dans les annexes aux comptes annuels et consolidés.
- Ces documents couvrent entre autres, les actifs tangibles et immatériels, les stocks, les provisions, les transactions intra-groupes, et les acquisitions.
- Etant données la taille et la structure de la société ALPHA MOS et du groupe, tous les intervenants, à commencer par l'équipe en charge de la tenue des comptes, sont étroitement associés aux éventuelles évolutions de ces référentiels et méthodes.
- Chaque filiale, par l'intermédiaire du cabinet comptable local chargé de la tenue des comptes, transmet au siège, selon un calendrier fixé au préalable, ses comptes annuels ou intermédiaires, établis selon la réglementation en vigueur dans le pays concerné.
- En outre chaque filiale transmet mensuellement une situation comptable du mois écoulé.
- Les informations transmises permettent d'une part de recenser de manière précise les opérations intra-groupes et d'autre part d'expliquer les principales variations des postes du bilan et du compte de résultat.

Dans ces cadres d'interventions, le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet de :

- Vérifier que les informations comptables et financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du groupe,
- Veiller à ce que les actes de gestion, de réorganisation des opérations et des comportements des personnes respectent les lois et les règlements applicables et les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes, règles internes au groupe,
- Prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers,
- Contrôler les opérations.

La société n'a pas fondé l'élaboration et la mise en œuvre de son contrôle interne sur la base d'un référentiel particulier.

2.5 Principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques

Les principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité de la société ALPHA MOS sont les suivants :

2.5.1 Risques relatifs à l'information financière.

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le service comptabilité, avec l'assistance de l'expert-comptable du groupe, tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci.

Les points ci-après, méritent d'être précisés :

- Contrôle des états financiers :

Des instructions de reporting financier comprenant un rappel de principes comptables, un calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (bilan, compte de résultat, tableau de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales.

Ces informations financières, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment).

Les cabinets comptables des filiales transmettent directement et mensuellement au responsable financier, après validation par le responsable des filiales, les documents comptables extraits de leur système.

- Contrôle des reportings :

Le responsable financier effectue, de manière aléatoire, des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé.

Les écarts et les évolutions sont analysés.

Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée par toutes les sociétés du groupe.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés en fonction du cadre de référence IFRS.

2.5.2 Risques liés à la reconnaissance des revenus.

La facturation d'une prestation ou d'un produit ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la société ALPHA MOS s'est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Le responsable financier assure la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats client.

2.5.3 Risques liés au processus de consolidation.

La Société a mis en place diverses mesures visant à fiabiliser le processus de production des comptes consolidés de la société ALPHA MOS :

- La consolidation est réalisée par le cabinet d'expertise comptable EXCO,
- La rédaction de l'annexe aux comptes sociaux et aux comptes consolidés est externalisée et assurée par le cabinet d'expertise comptable EXCO,
- Les états financiers de la société ALPHA MOS font l'objet d'un audit lors de l'arrêté des comptes annuels et d'une revue limitée lors de l'arrêté des comptes semestriels,
- Les comptes des filiales font l'objet, à ces mêmes dates, de revues limitées,
- Les comptabilités des filiales sont gérées par plusieurs responsables comptables, professionnels confirmés des métiers de la comptabilité,
- Les comptes consolidés font l'objet d'un audit lors de l'arrêté des comptes annuels et d'une revue limitée lors de l'arrêté des comptes semestriels,
- Les comptes consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Conformément au règlement CE N°16-06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la société et du groupe ALPHA MOS sont établis depuis le 1^{er} août 2005 selon les normes comptables internationales IFRS applicable, et ce tel qu'adopté par l'Union Européenne.

2.5.4 Risques liés au recouvrement des créances clients.

Compte tenu de la structure des créances clients de la Société, non spécialement atomisée, aucune mesure systématique (comme la contractualisation d'une assurance-crédit systématique) n'est prise pour limiter ce risque.

Toutefois, la société ALPHA MOS a mis en place une procédure recouvrement qui vise à sécuriser le processus de recouvrement des créances clients.

Cette procédure, en liaison avec la procédure vente et la procédure contrat, a notamment pour objectif de :

- Limiter le risque d'irrecouvrabilité,
- Faire correspondre les délais de règlement des clients avec les délais contractuels.

Le recouvrement est assuré par une personne dédiée du service comptable, qui applique la procédure de relance mise en place au sein du groupe.

Des outils de suivi du recouvrement ont été mis en place et sont communiqués mensuellement au Président de la société.

2.5.5 Risque de change.

La société procède à des ventes et à des achats en devises, notamment l'USD et le JPY.

Sa politique est de ne pas prendre des positions spéculatives dans ce domaine.

Elle vise surtout de ne pas s'exposer à un risque de perte de marge du fait de ne pas avoir pesé le poids du risque de change net sous-jacent.

A ce titre, en fonction de son exposition nette, la société peut être amenée à :

- contracter de couvertures à terme adaptées,
- maintenir des comptes ou des lignes bancaires en devises de telle sorte à neutraliser un risque parallèle et opposé,
- revoir régulièrement la structure des bilans de ses filiales pour tenir compte de la réalité économique de leur activité et de son financement.

Toutefois, la Société n'est pas à l'abri d'une erreur ou de tous autres événements qui pourraient générer une perte de change significative.

2.5.6 Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société en la matière seront atteints. Il existe des limites inhérentes à tout système de contrôle interne relevant notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou des perturbations pouvant survenir en raison d'une défaillance ou d'une simple erreur.

3. PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.1 Détermination de la rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux tant dans ses modalités de calcul que dans son quantum, est déterminée par le Conseil d'Administration.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la rémunération allouée au Président-Directeur Général est régulièrement mentionné dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration qui détaille la rémunération fixe, variable et les avantages sociaux et avantages en nature.

Il est précisé que le Président-Directeur Général n'est pas titulaire d'un contrat de travail.

3.2 Jetons de présence

Afin de rémunérer les Administrateurs pour leurs activités, l'Assemblée Générale alloue au Conseil d'Administration un montant de jetons de présence.

Le Conseil répartit librement le montant entre les Administrateurs.

Le Conseil a décidé d'attribuer les jetons de présence en fonction de leur participation aux travaux.

L'Assemblée Générale du 2 juin 2015 avait fixé à 30.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2015.

Il a été alloué par le conseil une somme de 3.000 € à chaque administrateur au titre de la séance du 30 novembre 2015, le paiement de ces jetons a été effectué le 30 juin 2016 pour un montant de 9000 euros.

L'Assemblée Générale du 26 août 2016 a fixé à 100.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2016 et des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration du 26 août 2016 a décidé d'allouer des jetons de présence aux administrateurs au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 25 août 2016 pour un montant total de 18 000 euros

Le Conseil d'administration du 3 novembre 2016 a décidé d'allouer des jetons de présence aux administrateurs au titre de la période allant du 3 novembre 2016 au 31 décembre 2016 pour un montant total de 15 000 euros

3.3 Revue des Attributions de valeurs mobilières aux dirigeants et salariés

Le Conseil d'Administration se prononce sur l'attribution de stock-options, de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'autres produits financiers aux dirigeants et salariés et sur les modalités de cette attribution.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il n'a été procédé à aucune attribution.

4. POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Aucune limitation n'a été mise en place, à ce jour, aux pouvoirs du Président-Directeur général de la société.

5. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent à l'article 23 des statuts, disponibles au siège social.

Le droit de participer est ouvert aux actionnaires dont les titres sont inscrits compte deux (2) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par tout mandataire de son choix, voter par correspondance ou donner une procuration à la société sans indication de mandataire conformément à la loi.

6. INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN PERIODE D'OFFRE PUBLIQUE

A l'exception :

- de l'existence de titres pouvant donner accès au capital décrits dans le rapport de gestion §14 – 7,
- des droits de vote double conférés aux actions inscrites au nominatif depuis au moins deux (2) ans (article 23 – 5 des Statuts) tels que détaillés dans le Rapport de gestion,

il n'existe pas d'élément susceptible d'avoir une incidence en période d'offre publique au regard de l'article L225-100-3 du Code de commerce.

Le présent rapport a été présenté aux administrateurs

Le Conseil d'Administration en a approuvé les termes.

Fait à Paris, le 26 Avril 2017

Le Président du Conseil d'Administration

Jean Paul ANSEL

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT

Alpha Mos

Société Anonyme

20 avenue Didier Daurat

31400 Toulouse

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2016

SEL D.D.A

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Montpellier

45 rue Jeremy Bentham
34473 Pérols

Deloitte & Associés

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Versailles

185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine

Alpha Mos

Société Anonyme

20 avenue Didier Daurat
31400 Toulouse

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Alpha Mos et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Pérols et Balma, le 28 avril 2017

SEL D.D.A.

Deloitte & Associés

Marc PEDUSSAUD

Etienne ALIBERT